

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet de piscine d'entreposage de combustible usé à LA HAGUE (50)

Du 02 novembre 2022 au 31 mars 2024

Karine Besses,

Pascal Brérat

garant.e.s désigné.e.s par
la CNDP

Date de remise du rapport, le 02 mai 2024



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Préambule.....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garant.e.s.....	5
Fiche d'identité du projet.....	6
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable.....	9
Engagement du responsable de projet	9
Actualités liées au projet et évolution(s).....	11
Le Contexte	11
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	12
Les modalités et les chiffres de la concertation (chiffres donnés par EDF)	12
Les interrogations et les sujets exprimés par les publics et lors des travaux du comité de suivi.....	14
Les sujets et questions exprimés par les publics lors des 25 rencontres publiques.....	14
1/ 60 à 80% des sujets abordés sont liés à la filière nucléaire et la gestion des combustibles usés :	15
2/ Moins de 20% des sujets abordés concernent les effets du projet sur son environnement local	17
Le fonctionnement du comité de suivi et sa gouvernance	18
La présence du public et des médias.....	18
Composition du collège des associations en particulier et des collègues :	19
La gouvernance et fonctionnement du Comité de suivi et ses groupes de travaux	20
Les discussions et travaux sur l'information du public	21
La réalisation de fiches thématiques et pédagogiques :	23
Les sujets et demandes abordés lors des travaux et échanges du comité de suivi, des réunions de contexte :	24
Question du contexte et politique énergétique de la France :	24
Question de l'opportunité de la piscine :	26
Question du choix du site :	26
Question stratégie et projets industriels pour le multi-recyclage des combustibles :	28
Choix du mode d'entreposage sous eau :	34
Questions relatives à l'impact sur l'environnement du projet et les enjeux socio-économiques	37
Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation.....	44
Analyse des garants sur les sujets et questions portés par les publics lors des 25 rencontres :	47
La suite de la concertation continue.....	49
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	49

Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue.....	49
Liste des annexes.....	51

Préambule

A la suite de la concertation préalable, menée du 22 novembre 2021 au 2 février 2022 puis du 20 juin au 8 juillet 2022, Electricité de France (EDF), le maître d'ouvrage, a décidé de poursuivre son projet. Ce rapport intermédiaire est donc réalisé dans le cadre de la participation et l'information du public continue. La Commission nationale du débat public a chargé Karine Besses et Pascal Brérat de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garant.e.s, couvrant la période de novembre 2022 à mars 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garant.e.s pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 21 janvier 2021 : La CNDP est saisie par EDF
- 22 novembre 2021 au 8 juillet 2022 : concertation préalable menée par EDF, Jean Daniel Vazelle et Pascal Brérat étant garants
- 16 août 2022 : Publication du bilan des garants
- 13 octobre 2022 : Publication de la décision du porteur de projet
- 3 novembre 2022 : Publication avis de la CNDP portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garants
- 3 novembre 2022 : Début de la concertation continue à la suite de la concertation préalable, sous l'égide de Karine Besses et Pascal Brérat, nommés par la CNDP
- 30 avril 2024 : Publication du 1er rapport intermédiaire

Les autres dates importantes en relation avec la concertation continue sur le projet de piscine d'entreposage de combustible usé :

- 09 décembre 2022 : publication du 5^{ème} Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)
- 27 octobre 2022 au 27 février 2023 : débat public sur un programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de type « EPR2 », dont les 2 premiers seraient installés à Penly.

Synthèse pour les décideurs et pour le public avec quelques consignes

La mise en place d'un comité de suivi s'est déroulée sur plusieurs mois, de novembre 2022 à mars 2023 ponctuée par diverses rencontres entre le maître d'ouvrage, les garants et les différentes parties prenantes identifiées au cours de la concertation préalable (collectivités locales, Orano et EDF, associations environnementales, membres des CLI, Collectif « Stop piscine », élus locaux...). Ce n'est donc qu'en mars 2023, que les travaux ont véritablement commencé et que l'information du public a repris, notamment avec une première session de rencontres localisées organisées par EDF en avril 2023.

Le choix de 2 coprésidents compétents du comité de suivi sans être parties prenantes directes, et l'organisation retenue se sont avérés un véritable facteur d'efficacité et de dédramatisation du débat. Tout en laissant la liberté à chaque partie d'une participation active ou non, la souplesse retenue a permis à chacun des représentants d'opinion de rester informé des travaux conduits.

Ce comité de suivi s'avère être un outil très intéressant de dialogue, d'expression des parties prenantes, d'approfondissement de l'information et de travail collectif. A la fin de la concertation continue, il sera

particulièrement opportun d'évaluer la manière dont ce dispositif aura effectivement pu participer à définir le projet qui sera déposé, de manière concertée et à permettre l'amélioration et la transparence de l'information sur un sujet complexe et parfois partiellement éclairé de l'avis de nombreux acteurs et habitants, qu'est le nucléaire en France.

L'organisation de temps de travail consacrés aux trois questions importantes que sont les accès au nouveau site, son intégration dans l'environnement et les enjeux économiques et sociaux du projet à différents termes, ont permis à ceux qui le souhaitaient de faire valoir les interrogations que ces différents aspects suscitaient sans qu'une adhésion au projet ne soit ni exigée ni nécessairement attendue. De nombreux sujets ont pu être abordés et un bilan est fait de ces travaux dans ce présent rapport. Les garants y font état des sujets et questions qui restent à traiter selon eux, laissant le soin au comité de suivi et à EDF de statuer sur la suite des informations et discussions à tenir sur ces éléments.

La tenue de réunions consacrées au contexte dans lequel le projet est envisagé et à ses évolutions a permis de créer un espace où le contexte général ou particulier du projet peut être mieux appréhendé : Il s'agissait d'un besoin majeur, d'une part parce que certains éléments n'avaient pu être totalement exposés lors de la phase de concertation préalable et, d'autre part, en raison des évolutions rapides du cadre des politiques énergétique et nucléaire telles la tenue du débat sur un programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de type « EPR2 » dont 2 à Penly, des appréciations nouvelles sur les enjeux de souveraineté énergétique, ou encore les exigences du PNGMDR tant en termes de connaissance régulièrement actualisée des besoins d'entreposage, de développement ou d'arrêt du recyclage des combustibles utilisés. La connaissance et la maîtrise des enjeux à long terme de l'activité nucléaire du site d'Orano, en lien avec le projet ont été aussi davantage explorés.

Les garants font dans ce rapport une synthèse des sujets traités et des discussions, des questionnements majeurs sur ces sujets afin que le comité de suivi puisse reprendre ces travaux et statuer sur les informations et explication encore nécessaires. Il semble aux garants, par rapport aux discussions et demandes réalisées par les participants du comité de suivi mais aussi par les publics rencontrés sur le terrain, qu'un certain nombre de sujets mériteraient un approfondissement et des informations supplémentaires et actualisées au vu des dernières évolutions du contexte (notamment les dernières annonces du Ministre Bruno Le Maire sur le prolongement de la politique de retraitement et de recyclage des combustibles au-delà de 2040 et la question de la mise en place d'un dispositif « grand chantier »¹). Ces sujets sont évoqués dans l'avis des garants en fin de document.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage s'est efforcé de maintenir un contact particulier avec les habitants qui le souhaitaient en tenant à la fin de chaque semestre des rencontres qui, à plusieurs occasions, ont permis au citoyen de bénéficier de points de vue différents portés par le Maître d'ouvrage mais aussi compléter par la présence d'opposants au projet sur les mêmes lieux. Un élargissement du périmètre a été effectué à la demande des participants et des garants. Un effort intéressant a été fait auprès de la presse locale et sur divers canaux de communication dont l'invitation aux acteurs de relayer l'information, bien que la non-utilisation des réseaux sociaux puisse paraître regrettable pour une diffusion plus large en utilisant les potentiels importants de communication de ces canaux, notamment pour le public jeune.

Pour renforcer l'information et la participation des habitants, souhaitées collectivement par le comité de suivi, plusieurs temps de réflexion alimentés par les garants ont amené à la création d'un groupe de travail spécifique sur ces questions : le groupe de travail sur l'information du public qui s'est réuni pour la première fois en ce début d'année. C'est aussi une avancée intéressante, à évaluer en fin de concertation, pour permettre une réflexion collective du territoire, au-delà du seul maître d'ouvrage, sur l'information et la participation du public.

¹ Une démarche Grand Chantier est un dispositif exceptionnel visant à accompagner la réalisation des grands projets en mobilisant le tissu économique et les compétences des territoires

La mission des garant.e.s

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garant.e.s font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garant.e.s s'assurent que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.

Les garant.e.s reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Electricité de France (EDF)

Contexte du projet :

Selon la politique de gestion des matières nucléaires en France, les combustibles usés, déchargés des réacteurs des centrales nucléaires après leur utilisation pendant 4 à 5 ans, ont vocation à être recyclés pour en séparer les matières valorisables, dont le plutonium (1%). Celui-ci est destiné à la fabrication de combustible « MOx » (pour « mélange d'oxydes ») utilisé pour l'instant comme combustible dans certains réacteurs nucléaires de 900 MW.

Une fois utilisés, les combustibles MOX usés ne sont pas actuellement recyclés mais pourraient l'être dans l'avenir, comme indiqué dans la future 5^{ème} édition du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). Ils sont donc entreposés en attente du développement industriel de techniques de recyclage ou, le cas échéant, de leur stockage définitif en cas de non-recyclage après plusieurs dizaines d'années de refroidissement.

A l'heure actuelle, ce sont globalement environ 100 Tonnes de MOx usés qui sont produites chaque année et nécessitent donc une capacité d'entreposage supplémentaire : les capacités d'entreposage dans les piscines d'ORANO à La Hague arrivent en effet à saturation à horizon 2030. Aussi, la 4^{ème} édition du PNGMDR demandait à EDF de mettre en place une nouvelle piscine d'entreposage de combustible usé.

Le projet de piscine serait une installation nucléaire de base (INB), indépendante de celles de l'entreprise ORANO, conformément au code de l'Environnement (articles L593-7 et suivants). EDF devra donc obtenir une autorisation de création (DAC) auprès du ministre en charge de la sûreté nucléaire pour réaliser son projet. Cette demande comportera une étude d'impact et sera instruite par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Le projet fera l'objet d'une enquête publique et d'une consultation des collectivités territoriales dans le cours de l'instruction de la demande.

L'autorisation de création pourrait alors être accordée par décret pris sur le rapport du ministre chargé de la sûreté nucléaire.

Localisation du projet :

La piscine se situerait sur un terrain de 15 hectares environ situé à l'ouest des installations actuelles d'ORANO, terrain ayant en partie servi de décharge dans le cadre des activités d'ORANO pour 1.5 Ha. Au préalable le terrain doit être assaini par ORANO avant d'être cédé à EDF.



Objectifs du projet selon le MO :

EDF propose un projet de piscine, pouvant contenir 6 500 tonnes de combustible usé (environ 13 000 assemblages), sur un site situé dans l'emprise actuelle des installations d'ORANO à La Hague dans le département de la Manche. Cette piscine est destinée à recevoir les déchargements nouveaux de MOx ainsi que le transfert de ceux entreposés dans les piscines d'ORANO. L'installation est envisagée pour être exploitée une centaine d'année.

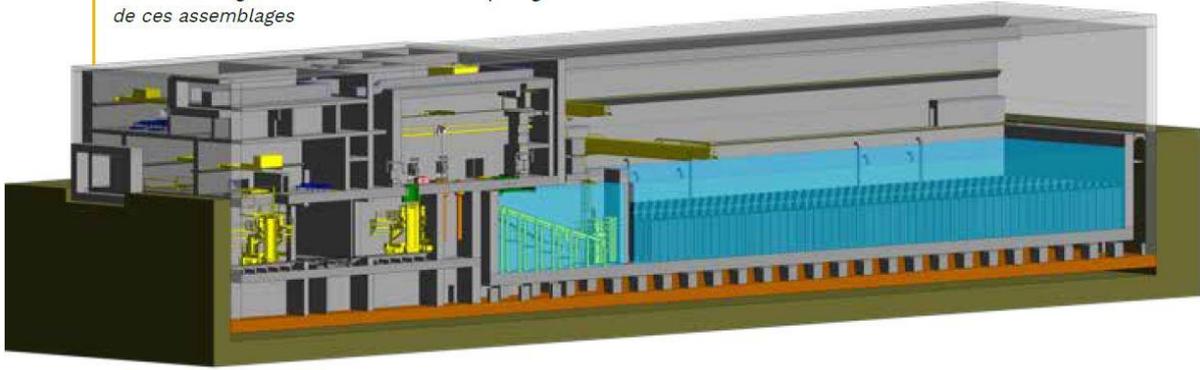
Par ailleurs, des dispositions sont prises (surface disponible, préparation d'interface) pour être en mesure de compléter ultérieurement cette installation d'un deuxième bassin pour l'entreposage long terme des combustibles usés MOx et URE ; ce bassin ferait l'objet d'une procédure d'autorisation dédiée le moment venu.

La concertation actuelle ne concerne qu'une seule piscine. Si un deuxième bassin était décidé un jour, un processus de concertation serait en effet réenclenché avec un dossier d'autorisation de création, une enquête publique, etc.

Caractéristiques principales :

Au début de la concertation, le bloc « piscine » se présente comme un ouvrage de 200 mètres de long sur environ 100 mètres de large, 25 mètres hors sol au plus de haut, comprenant le déchargement des colis, le contrôle et la mise en panier des combustibles et leur descente dans l'eau. La piscine elle-même, semi enterrée mesure 75 m de long.

Représentation schématique des bâtiments de déchargement des assemblages combustibles et d'entreposage de ces assemblages



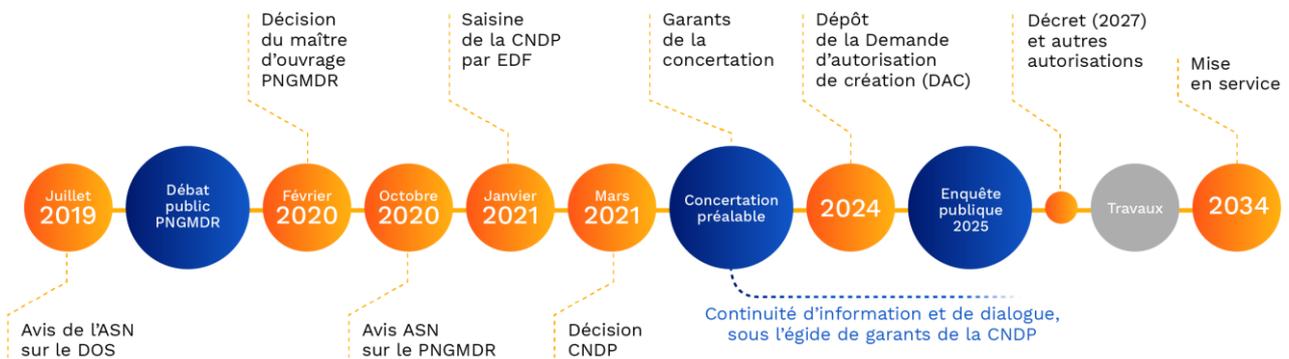
Coût :

Le coût estimé est de 1,25 MD€ (valeur 2020)

Calendrier :

Compte tenu des délais d'études, de procédures et de réalisation le projet pourrait être mis en service en 2035.

Du point de vue procédural le dépôt de la demande de création de l'Installation Nucléaire de Base interviendrait mi-2024 (prévu au début de la concertation continue en fin 2023) pour une enquête publique en 2025.



Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite du débat public ou de la concertation préalable

Engagement du responsable de projet

Les tableaux suivants rappellent les engagements pris par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable et sont complétés pour le présent rapport par EDF sur les moyens qu'il a mobilisés pour mettre en place ses engagements (voir bilan du Maître d'ouvrage en annexe)

Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du maître d'ouvrage	Délais	Moyens
Suites à donner pour mettre à disposition ou préciser			
1 - En fonction des évolutions de la politique nucléaire les besoins et les hypothèses de dimensionnement du projet (type de combustibles usés, quantité...) et leur résilience à ces évolutions, en complément des éléments fournis à certaines questions, qui devront être intégrées au dossier.	La capacité du bassin en projet permet de couvrir les besoins d'entreposage de long terme jusqu'à l'horizon 2050 (estimé à partir de scénarios tenant compte de la PPE). Des dispositions sont prises par ailleurs pour être en mesure de le compléter ultérieurement d'un éventuel deuxième bassin dont la capacité serait adaptée aux besoins le moment venu, en fonction des évolutions de la politique énergétique. Ce sujet fera l'objet d'informations qui seront actualisées lors des réunions sur l'opportunité du projet et des comités de suivi. Les informations correspondantes (type et quantité de combustible usés...) seront intégrées au dossier de demande d'autorisation de création qui sera déposé fin 2023.	Premières instances (réunion et comité) d'ici fin 2022	Réunions sur l'opportunité et comités de suivi
2 - Le déroulement de l'évaluation environnementale, l'avancement de l'étude d'impact (état initial, périmètre du projet au sens de cette procédure, mise en œuvre de la doctrine ERC)	La description de la méthodologie de l'étude d'impact et de premiers résultats concernant les rejets d'effluents et la gestion de l'eau, de même que le processus d'évaluation environnementale, ont fait l'objet de fiches dédiées mises à disposition du public à l'adresse https://projet-piscine.edf.fr/ , en réponse aux attentes exprimées. Au fur et à mesure de l'avancée des études support à l'étude d'impact environnementale, les résultats en seront présentés dans le cadre de la concertation continue (thème d'un groupe de travail).	Fiches dédiées d'ores et déjà mises à disposition du public 1 ^{er} GT d'ici début 2023	GT traitant de l'environnement
3 - Les conditions d'accès sur le futur site en étudiant des solutions alternatives afin de répondre à la demande d'éviter le rond-point des chèvres.	EDF s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations exprimées par les riverains de Jobourg quant à de possibles modifications du Rond-Point des Chèvres et des perturbations du trafic routier consécutives au chantier de construction, puis à l'exploitation de l'installation. EDF a entrepris des études pour évaluer la faisabilité technique, environnementale et économique de solutions alternatives, parmi lesquelles : - Etude des possibilités d'accès alternatives ou complémentaires, notamment via le site d'Orano, les dispositions associées étant placées sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) ; - Utilisation d'une zone logistique déportée pour limiter et réguler le flux de véhicules entrant sur le site via la CD901, notamment en phase de chantier ; - Production du béton directement sur le chantier pour limiter le flux de véhicules lourds pendant cette phase ; - Mise en place, en coordination avec Orano, de navettes de transport en commun depuis les principaux lieux d'hébergement, et incitations à leur utilisation pour limiter les flux de véhicules légers ; L'avancement de ces études sera partagé et discuté dans le cadre de la concertation continue (thème d'un groupe de travail).	Premier GT d'ici début 2023 Choix des solutions d'ici fin 2023	Instruction des alternatives avec Orano, les Autorités et les collectivités concernées GT traitant des accès et chantier

4 - Les scénarios d'intégration des bâtiments sur le site et leur impact visuel vis-à-vis de Jobourg,	En réponse aux questions et préoccupations exprimées lors de la concertation préalable concernant l'impact paysager, un travail a été engagé pour réduire l'impact visuel depuis Jobourg. En complément de l'identification et de la mise en œuvre de mesures d'insertion paysagère à l'intérieur du site EDF (végétation), un déplacement à l'est de la zone d'implantation des bâtiments sur la parcelle pour les éloigner des habitations de Jobourg, est en cours d'étude. L'avancement de ces études sera partagé et discuté dans le cadre de la concertation continue (thème d'un groupe de travail).	1er GT d'ici début 2023 Choix des solutions d'ici fin 2023	Instruction technique des mesures envisagées GT traitant de l'environnement
5 - Les conditions de réalisation des travaux de construction tant en matière de nuisances pour les riverains (bruit, circulation lourde, poussière ...) qu'en besoins en parkings, logements, restauration etc ...	Les conséquences des travaux du chantier pour leur environnement proche sont évaluées dans l'étude d'impact environnemental, où les actions pour éviter, réduire et compenser les impacts résiduels sont également décrites. Une coordination étroite est d'ores et déjà en place entre EDF et Orano dans le but de limiter les nuisances pour le territoire, notamment en matière de trafic et de parking. L'avancement de ces études sera partagé et discuté dans le cadre de la concertation continue (thème d'un groupe de travail)	1er GT d'ici début 2023	GT traitant des accès et chantier
6 - Les impacts socioéconomiques d'une telle réalisation tant en phase chantier qu'en période d'exploitation.	Le dossier de la concertation et le présent document donnent de premières estimations des impacts socio-économiques du chantier et de l'exploitation, en termes notamment d'emplois et de taxes. Dans l'objectif d'optimiser les bénéfices du projet pour le territoire, ce sujet fera l'objet de présentations et de discussions dans le cadre de la concertation continue. C'est le thème d'un groupe de travail dédié qui intégrera des représentants des autres secteurs d'activité du Nord Cotentin (agriculture, tourisme) ainsi que les acteurs de la formation, de l'emploi, du logement, et le tissu industriel.	1er GT d'ici début 2023	GT sur les enjeux socio-économiques
7 - De façon périodique la quantité de produits radioactifs détenus par ORANO et EDF sur le site de La Hague et les échéanciers de traitement et/ou d'évacuation de ces produits,	A partir de 2034, date prévue d'arrivée des premiers combustibles usés dans la piscine, EDF publiera des rapports publics annuels indiquant les quantités présentes dans l'installation. En parallèle, les quantités de produits radioactifs (matières et déchets radioactifs) présents au sein des installations d'Orano à La Hague continueront à être publiées au sein de rapports rendus publics annuellement. L'inventaire correspondant au 31/12/2021 ainsi que le contenu de ses différentes publications seront précisés par Orano dans le cadre de la concertation continue.	Publication annuelle Document Orano accessible sur le site internet de la concertation continue dès fin 2022	Site internet de la concertation continue.



Octobre 2022

8 - En lien avec les opérations d'évolution des installations d'ORANO étudiant l'opportunité d'une procédure type « grand chantier ».	Dans le cadre du GT sur les enjeux socio-économiques, les acteurs de la formation, de l'emploi, des secteurs industriels amenés à être sollicités, des collectivités, des organisations syndicales, ainsi que des représentants de l'Etat, seront invités à participer aux échanges. Ce GT permettra de consolider les données relatives au projet Piscine susceptibles d'alimenter l'opportunité d'un grand chantier sur le site de La Hague. Ces données seront mises à disposition des parties prenantes concernées (Etat, Orano, Andra, EDF, collectivités) afin de statuer sur l'opportunité d'une démarche de type Grand chantier.	1 ^{er} GT d'ici début 2023	GT sur les enjeux socio-économiques
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
9 - Un dialogue constant tant avec les élus directement concernés, les diverses institutions, qu'avec le public et notamment le collectif « Piscine Nucléaire Stop » pour mettre à disposition et débattre de l'évolution des études, en particulier sur l'étude environnementale, la sûreté des installations, les impacts sociaux, environnementaux et économiques. Elle pourrait se fonder sur un agenda à partager dès la prise de décision de poursuite du projet et s'appuyer sur l'état initial de l'environnement exigé dans l'étude d'impact	EDF partage le besoin de mettre en place un dispositif de dialogue sur la durée, impliquant le public et des interlocuteurs de sensibilités diverses, sur l'ensemble des thématiques d'intérêt. Ainsi, l'ensemble des acteurs (élus, institutions, public, collectif Piscine Nucléaire Stop) seront invités à participer au dispositif de concertation continue, et y seront représentés ou impliqués s'ils souhaitent participer au dialogue. Le calendrier prévisionnel présenté au sein de ce document sera affiné avec le territoire et les garants nommés par la CNDP, de façon à établir un dialogue constant.	Rendez-vous réguliers à partir de novembre 2022, selon le planning indicatif inclus dans le document.	- Comités de suivi, GTs, réunions sur l'opportunité Information : - Permanences - Site internet - Lettre d'information suite à chaque comité de suivi
10 - Des modalités de concertation continue, élaborées et conçues pour favoriser un débat ouvert, de manière à installer un niveau de confiance entre les parties concernées, nécessaire pour une confrontation des arguments utiles à l'élaboration et à l'intégration du projet dans le territoire, notamment du point de vue de l'environnement, et à la préparation du dossier de demande d'autorisation de création (DAC) et au projet qui sera soumis à enquête publique.	Les modalités de concertation continue proposées sont élaborées de façon à permettre : - d'aborder des thématiques d'intégration du projet dans le territoire (environnement et économie notamment) dans le cadre de groupes de travail ciblés, qui réuniront autour de chaque sujet les acteurs concernés et intéressés, de façon à favoriser les échanges d'arguments constructifs et de propositions utiles à l'amélioration du projet ; - de rendre compte des différents échanges de manière régulière au travers d'un Comité de suivi pluraliste et de la publication de ces travaux, cette reddition régulière contribuant à la confiance entre les parties concernées ; - d'engager des échanges suffisamment en amont du dépôt de la demande d'autorisation pour qu'il puisse être tenu compte, dans cette demande, d'améliorations du projet issues de ces échanges.		



Octobre 2022

Actualités liées au projet et évolution(s)

Le Contexte

Le projet d'EDF se propose d'être une réponse apportée à une question « simple » : apporter une solution à l'entreposage de combustibles MOx utilisés dans des réacteurs. Il s'agit actuellement de combustibles utilisés dans les tranches nucléaires de 900 MW, les plus anciennes, dont le prolongement de durée de vie de 10 ans dans un premier temps, puis de 10 ans supplémentaires est en cours d'études et d'analyses par les autorités et services compétents (ASN, IRSN).

Au moment de la saisine de la CNDP la loi prévoyait la diminution de la part de l'énergie nucléaire dans le mix énergétique (50% en 2025) et la fermeture des 2 tranches du site de Fessenheim intervenue en 2020. Cette part pourrait évoluer au vu des projets de redéploiement actuel de cette énergie en France.

En effet, au printemps 2022 quand la concertation continue entre dans une phase active le contexte général a sensiblement évolué vers une relance du programme nucléaire qui fait l'objet d'un débat public (programme proposé par EDF de 6 réacteurs nucléaires de type « EPR2 », traitant de la construction de 2 EPR 2ème génération à Penly et de 4 autres non définitivement localisés).

A la question de l'usage éventuel de MOx dans ces nouveaux réacteurs, EDF indique qu'ils seront effectivement conçus dès l'origine pour utiliser un combustible de ce type.

La concertation continue a permis d'évoquer l'avenir du site industriel de la Hague dans sa totalité et d'attirer l'attention sur l'intérêt d'en apprécier les enjeux. C'est une demande forte des acteurs du territoire local que d'avoir une vision claire sur l'avenir économique du site, celui-ci dégageant plus de 5 700 emplois. Fin 2023, aucune décision n'était intervenue quant à la poursuite ou non de la politique de recyclage des combustibles usés après 2040. Celle-ci nécessitait pourtant, d'après les divers acteurs, d'être prise suffisamment tôt pour développer les infrastructures éventuellement nécessaires. Une réponse a été apportée très récemment par le Conseil de Politique Nucléaire de mi-février 2024 et le gouvernement sans pour autant faire l'objet d'un document de décision officiel. Le Ministre Bruno Le Maire est en effet venu présenter aux salariés d'Orano le 7 mars 2024 plusieurs décisions du Président de la République :

Le prolongement de la politique de retraitement et de recyclage des combustibles au-delà de 2040, avec en particulier :

- Le prolongement de la durée de vie des usines de retraitement et recyclage des combustibles du site industriel de la Hague et de Mélox au-delà de 2040
- Le lancement d'études relatives à la réalisation d'une nouvelle usine de fabrication de combustibles recyclés MOx sur le site industriel de la Hague
- Le lancement d'études pour la réalisation d'une nouvelle usine de retraitement des combustibles sur le site industriel de la Hague d'ici 2045-2050

Notons que la recherche relative à la réutilisation de plutonium issu du retraitement industriel de MOx n'a pas fait l'objet de décisions publiques à ce jour.

Par ailleurs, tant en France qu'au niveau international la maîtrise du réchauffement d'origine anthropique conduit à de multiples réflexions stratégiques quant au mix énergétique qui se sont traduites par

différentes prises de position d'institutions nationales et internationales quant à un recours accru à l'énergie nucléaire.

Les décisions sur la future trajectoire du mix énergétique français seront actées officiellement dans la validation de la troisième version de la SNBC et de la PPE3, qui devaient intervenir après une concertation nationale, avant fin 2024.

Il semble donc, comme souvent à de nombreux participants de la concertation continue, complexe de concerter pleinement sur des projets insérés dans des politiques publiques qui n'ont pas encore été actées officiellement.

Notons également dans les éléments de contextes généraux, la fusion controversée entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité de contrôle indépendante du nucléaire, et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), en charge de l'expertise technique. La critique porte principalement sur la perte d'indépendance des experts et de transparence à l'égard du public et la loi adoptée pour une mise en œuvre au premier janvier 2025.

Ainsi le contexte dans lequel se place le projet de piscine d'entreposage de combustible usé a profondément évolué depuis la concertation préalable.

L'enjeu d'un dispositif spécifique à l'information et l'appréhension du contexte est ainsi considéré par les garant.e.s comme particulièrement important pour que les citoyens consultés lors de la future enquête publique disposent d'une information suffisante et diversifiée.

Fin 2022, le gouvernement a publié le décret fixant le cinquième Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR). L'Andra et les producteurs de déchets disposent ainsi de leur feuille de route pour les cinq prochaines années. Cette feuille de route comporte différentes dispositions relatives aux matières radioactives.

Ce document cadre prévoit différentes obligations pour les producteurs, utilisateurs et gestionnaires de matières radioactives dont la fourniture de différentes informations dont il importe, quand elles ont vocation à être publiques, qu'elles soient mises à disposition et expliquées au public du Cotentin particulièrement concerné.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Les modalités et les chiffres de la concertation (chiffres donnés par EDF)

Le Comité de suivi et ses sous-groupes :

- 4 Comité de suivi (15 décembre 2023, 30 juin 2023, 15 mai 2023, 23 mars 2023)
- 2 Réunions sur le contexte national du projet Piscine, 12 juin 2023, 25 septembre 2023
- 2 réunions du Groupe de travail environnement : 12 octobre 2023 et 13 juin 2023
- 2 réunions du Groupe de travail enjeux socio-économiques du 13 octobre 2023 et du 19 juin 2023.
- Une Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre 2023
- Une première réunion du groupe de travail sur l'information du public le 19 février 2024

3 phases de rencontres avec le public en 2023 avec 25 rencontres en tout :

- du 6 au 21 avril :
- du 3 au 10 juillet
- du 2 au 8 décembre

Au total, d'après les chiffres de EDF, environ 700 personnes ont visité les stands ou permanences et des échanges approfondis ont eu lieu avec 300 d'entre elles.

2 lettres d'information sur le projet

Envoie à 374 contacts pour celle d'octobre 2023, et à 437 contacts pour celle de février 2024

Bilan plateforme internet au 6/02/2024 : Pendant la concertation continue : depuis 1/11/2022

- Plus de 11 000 visites (11 309)
- 38 inscriptions
- Près de 76 000 pages vues (75 686)
- 8 questions ou avis du public

Communication :

- 21 annonces dans la presse écrite régionale
- 824 messages de communication EDF sur les radios locales
- 5 500 flyers et 600 affiches en mairies
- 3 kits relais à 262 mairies du Cotentin
- 3 mails d'annonce des rencontres à environ 350 contacts

Depuis le 1/11/2022 :

- 66 articles de presse régionale
- Diverses reprises de l'information sur les radios locales : Hag FM, Tendence Ouest et France Bleu Cotentin (non comptabilisé)
- 1 article de presse en ligne (Reporterre)
- Diffusion d'un épisode de l'émission « Complément d'enquête » le 12/10/2023

Les interrogations et les sujets exprimés par les publics et lors des travaux du comité de suivi

Le report des interrogations, des sujets de discussion est des demandes réalisées par les participants ci-dessous est issu des comptes rendus élaborés par EDF et en majeure partie validés par les participants en ce qui concerne le comité de suivi et ses réunions associées.

Ces synthèses sont disponibles sur la page du site internet du projet où figure les divers comptes rendus des rencontres publique et du comité de sujet : <https://projet-piscine.edf.fr/pages/comptes-rendus-des-rencontres>

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour alléger la rédaction :

- Comité de suivi du 15 décembre 2023 : CS1, Comité de suivi du 30 juin 2023 : CS2, Comité de suivi du 15 mai 2023 : CS3, Comité de suivi du 23 mars 2023 : CS4
- Réunion sur le contexte national du projet Piscine du 12 juin 2023 : RC1, Réunion sur le contexte national du projet Piscine du 25 septembre 2023 : RC2
- Réunion du Groupe de travail environnement du 12 octobre 2023 : GTE1 et du 13 juin 2023 : GTE2
- Réunions du Groupe de travail enjeux socio-économiques du 13 octobre 2023 : GTS1 et du 19 juin 2023 : GTS2.
- Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre 2023 : RDIP

Les sujets et questions exprimés par les publics lors des 25 rencontres publiques

Les éléments sont extraits des comptes rendus établis par EDF de chaque session (3 sessions et 25 rencontres) et des observations en direct des garants. Les points exposés prennent en compte les questions et remarques des personnes ayant eu des échanges approfondis avec EDF (environ 700 personnes ont visité les stands ou permanences et des échanges approfondis ont eu lieu avec 300 personnes).



Nous ne répertorions ci-dessus que les principales questions et sujets abordés par les participants. Des réponses ont été apportées par EDF en direct. Certaines n'ont pu être apportées sur le terrain, et EDF a réalisé un document dédié avec les principales réponses apportées en direct et complété avec des réponses supplémentaires. Document disponible sur le site : <https://projet-piscine.edf.fr/pages/comptes-rendus-des-rencontres>

Elles donnent une idée précise de sujets qui interpellent le public et constituent une bonne image des thèmes à développer pour la suite de la concertation continue vers le public le plus large possible.

Le public était composé pour moitié environ de retraité et entre 1/3 et 1/5^{ème} de personnes qui travaillent ou ont un proche qui travaille dans la filière du nucléaire.

Suite au constat des garants lors de la première session d'avril que les personnes étaient relativement peu informées sur le projet, EDF a pu comptabiliser lors de la troisième session de décembre que « 86 % des personnes ayant échangé avec EDF ont affirmé connaître le projet, dont 48 % se déclarant « bien informées » et 38% « en avoir déjà entendu parler ». 14 % des personnes ayant échangé avec EDF ont précisé n'avoir « jamais entendu parler du projet. Il s'agit essentiellement de personnes habitant le sud de la Manche (rencontrées à Saint-Lô) ou bien arrivées récemment dans le Cotentin. »

Les principaux sujets abordés :

1/ 60 à 80% des sujets abordés sont liés à la filière nucléaire et la gestion des combustibles usés :

Les sujets qui ont été les plus abordés par le public dans les 3 sessions sont ceux liés à la filière nucléaire et en particulier sur la gestion des combustibles usés.

Les enjeux du nucléaire et de la transition énergétique en général sont abordés par les visiteurs dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs. Divers participants semblent accepter cette production nucléaire pour des raisons de

dépendance à cette énergie dans le mix français pour certains et pour les avantages que représenteraient cette filière pour d'autres (environnementaux, technologiques...). La plupart constatent aussi que cette situation engage une forme de responsabilité à prendre en charge les déchets et les combustibles usés (« il faut les mettre quelque part »).

Il ressort des échanges sur l'ensemble des 3 sessions de rencontres un intérêt pour une information générale sur la filière nucléaire et plus particulièrement sur la gestion des combustibles usés et du traitement-recyclage des combustibles :

- Des questions sur la nature des combustibles ayant vocation à être entreposés dans la piscine d'EDF (« *que va-t-on mettre dans la piscine ?* ») : leur gestion, leurs caractéristiques et leur provenance
- Des questions sur la différence entre entreposage et stockage
- Des questions sur la poursuite ou non du traitement et recyclage des combustibles usés au-delà de 2040 sont posées à plusieurs reprises.
- Sur des aspects plus locaux et de manière plus ponctuelle lors de certaines permanences en mairies, des visiteurs se sont interrogés sur le rôle d'EDF par rapport aux activités d'Orano.

Des interrogations sur l'opportunité, le choix de l'entreposage sous eau et le choix du site industriel de la Hague

L'opportunité du projet et sa localisation du projet à la Hague, apparaît dans les comptes rendus d'EDF comme second sujet d'importance surtout lors de la première session d'avril.

L'opportunité et les alternatives :

- Des questions sur le besoin d'une piscine et sur l'intérêt du projet pour la filière nucléaire française.
- Des questions sur le choix d'une centralisation des matières nucléaires au sein d'un unique entreposage, plutôt qu'une répartition sur le territoire.
- La solution d'un entreposage à sec – le cas échéant dans chacune des centrales où sont produits les combustibles usés – est souvent évoquée comme une alternative à l'entreposage centralisé en piscine, et des questions sont posées sur les raisons du choix de l'entreposage sous eau.

Question sur le choix du site industriel de la Hague et ses alternatives :

Le choix de l'implantation à La Hague est souvent abordé par le public. Sans être exhaustives, les expressions suivantes sont représentatives des échanges :

- Certaines personnes préféreraient que l'entreposage de combustibles ne fasse pas l'objet d'une seule piscine centralisée mais qu'il soit réparti en plusieurs piscines sur toutes les centrales ;
- D'autres questionnent sur les raisons de l'abandon du site de Belleville-sur-Loire qui aurait été envisagé par EDF et l'alternative de choix de site (quel site si celui de La Hague n'est pas retenu ?) est aussi questionnée
- Certains sont d'avis que La Hague et le Cotentin ont « déjà donné » pour la filière nucléaire et le « bien commun » ou « l'intérêt national », et qu'à présent ce serait à d'autres régions d'accueillir des projets de ce type ;
- Plusieurs personnes mettent en avant les nombreuses retombées socio-économiques liées aux différents projets de la filière nucléaire pour les communes environnantes ;
- Enfin, certains voient en cette implantation à la Hague une garantie de la pérennité des emplois sur le site et sur la région en général.

Des interrogations sur la capacité à mener à bien le projet :

Le chantier EPR de Flamanville et le projet de stockage géologique de déchets radioactifs à Bure ont ainsi souvent été évoqués, avec en filigrane l'inquiétude que le projet de piscine fasse l'objet de difficultés du même ordre.

Par ailleurs, certains s'interrogent sur la capacité d'EDF à gérer des installations de ce type, alors qu'Orano est connu localement pour disposer de l'expérience requise.

2/ Moins de 20% des sujets abordés concernent les effets du projet sur son environnement local

Cela est corrélé ben sûr à la proximité des lieux de rencontre avec le site.

Des interrogations sur la sûreté et la sécurité de l'installation

- La sûreté des installations fait partie des préoccupations exprimées par les personnes rencontrées et les exigences définies et contrôlées par l'Autorité de sûreté nucléaire.
La résistance à une chute d'aéronef est par exemple citée, mais au-delà de cet exemple le sujet n'est pas développé de manière détaillée.
- La notion de risques, liée à la dimension « nucléaire » du projet, soulève naturellement des interrogations de la part du public.
La **concentration de matières radioactives** sur un même site a été évoquée par certaines personnes.
Quelques personnes rencontrées notamment à la maison du Cotentin de Martinvast se sont inquiétées du **risque d'accident nucléaire** lié à des événements naturels (séisme, inondation) citant l'exemple de Fukushima en 2011.
D'autres se sont interrogés sur les conséquences de la présence de deux industriels sur le même site en cas de crise impliquant une nécessaire coordination des actions.

Des interrogations sur les enjeux environnementaux :

Sont surtout ressortis les sujets de **la sûreté et sécurité**, de **la gestion des terres et sols et sous-sol**, de **la gestion de l'eau**, de **l'insertion visuelle** (impact d'une nouvelle infrastructure sur le paysage de La Hague), de la circulation routière et accès au site, les effets sur la santé et qualité de vie (rejet, la qualité de l'air, concentration de matière, nuisance du bruit) et dans une moindre mesure des questionnements sur l'impact sur la biodiversité.

Gestion et provenance de l'eau utilisée pour le projet

L'eau et sa gestion font l'objet de nombreuses questions, notamment chez des riverains du site industriel d'Orano, telles que :

- d'où proviendra l'eau qui remplira la piscine ? Sera-t-il nécessaire de pomper dans les nappes phréatiques pour le chantier ?
- la capacité et la consommation en eau de la piscine : combien de mètres cubes sont nécessaires pour la remplir et pour assurer son fonctionnement (appoints périodiques) ?
- La création d'un nouveau bassin d'orage sera-t-elle nécessaire ?
- son étanchéité vis-à-vis de la nappe phréatique
- les rejets éventuels vers les cours d'eau alentour ou en mer (ruisseau des Landes, lac des Moulinets).

Artificialisation nouveaux terrains

Parmi les enjeux environnementaux, la question de **l'artificialisation de nouveaux terrains** au détriment de la biodiversité ou de l'activité agricole à La Hague a été posée.

Le transport des combustibles usés et les accès au site

La question du **transport des combustibles usés** est relativement prégnante dans les différentes discussions avec le public : certains questionnent la sécurité des véhicules acheminant les combustibles usés vers le site d'Orano, d'autres se demandent si les réseaux routiers et ferroviaires sont suffisamment fiables pour assurer ces transports dans de bonnes conditions, une partie du public s'interroge sur l'augmentation de la fréquence de ces transports liée au projet.

Sur la question des **transports en phase chantier**, des questions concrètes ont été posées sur le nombre de camions qui emprunteraient le réseau routier proche du projet en phase de construction, et sur leurs cheminements et les accès prévus.

Des interrogations sur les enjeux socio-économiques :

- **L'emploi est le principal sujet** abordé par le public, sous divers angles :
 - directement via des questions sur le nombre d'emplois induits par l'exploitation de la piscine à long terme, le type d'emplois créés, les modalités à mettre en place pour permettre **l'accueil des salariés**, les formations nécessaires pour y accéder,
 - ou indirectement via des questions sur les retombées locales et la sous-traitance.

Des personnes ont notamment souhaité connaître de quelle manière ce projet allait **bénéficier directement aux habitants du territoire**.

Quelques personnes, dont des étudiants et de jeunes diplômés, sont aussi venues s'informer sur les conditions de recrutement de la filière, et notamment sur les futurs besoins d'EDF pour le chantier ou l'exploitation de la piscine.

Plusieurs personnes rencontrées sur les marchés - et notamment sur celui de Bricquebec-en-Cotentin - sont, soit employées sur le site Orano, soit retraitées, soit connaissent quelqu'un qui y travaille. Plusieurs d'entre elles ont fait part de leurs inquiétudes quant à la **pérennité de l'emploi** sur ce site en cas d'abandon du projet.

Pour certains, les apports du projet en termes d'emploi et de pérennisation de l'activité industrielle à La Hague le projet est considéré comme une opportunité, voire un argument décisif en faveur du projet.

- Des interrogations sont également exprimées sur **l'image du territoire** dans le contexte d'un poids important de l'industrie nucléaire dans le nord Cotentin et de la poursuite du développement de cette industrie sur le site industriel de La Hague. Certains abordent les questions du tourisme et du label Géoparc.

Le fonctionnement du comité de suivi et sa gouvernance

Diverses demandes ont été réalisées dès le premier Comité de suivi de mars (CS1). Lors du CS2 en mai, le mode de fonctionnement du comité de suivi a été acté.

Les principaux points qui ont fait discussion :

La présence du public et des médias

En CS1, une demande est faite de fonctionner sur le modèle CLI, avec notamment la présence du public en observateur et des médias. La presse a été conviée à une conférence de presse à l'issue du CS1.

En CS2, la proposition faite par EDF que le public soit invité à suivre à distance est amendée pour une participation en présentiel également suite à des demandes en ce sens, malgré les craintes de certains de revivre le climat difficile de la concertation préalable. Un compromis est trouvé : ouvrir la prochaine séance au public et revenir en arrière si cela ne permet pas d'assurer un climat favorable aux échanges.

A noter que dès le CS2, la presse est présente.

Composition du collège des associations en particulier et des collèges :

Des observations et demandes sont faites sur la composition et l'absence ou présence de certains acteurs en CS1 :

- un appel à ce que la composition soit rééquilibrée vers plus de pluralisme : plusieurs associations membres des CLI et favorables au projet ne seraient pas invitées, selon certains. Patrimoine nucléaire et climat et Sauvons le climat sont citées.
- des regrets sont exprimés sur l'absence du syndicat agricole Confédération paysanne ou du CRILAN (Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte Anti-Nucléaire).
- une demande d'intégrer à la concertation la question des entreprises et des salariés qui seraient amenés à intervenir sur le projet

En CS2, les discussions partent de la proposition de composition faite mais il est difficile de définir les critères de participation au comité. Il y a notamment des questionnements et désaccords sur le fait que les associations soient locales et agissent dans le département. Emerge une demande d'une sur-représentation des associations dites « critiques » ou « anti-nucléaires » pour compenser la sur-représentation des acteurs favorables au nucléaire dans les autres collèges.

Les demandes d'intégration des structures Les voix du nucléaire et Nucléaire en questions sont rejetées car elles ne font pas consensus. Global Chance est écartée également car ne serait pas implantée localement. La demande d'ajouter le syndicat de la confédération paysage a été prise en compte, son représentant siège dans le collège des personnes désignées au titre de leur compétences ou représentant des intérêts locaux.

Une remarque est faite sur l'absence de SUD dans le Collège des Organisations syndicales.

Le collège suivant semble faire consensus et est acté en CS2 :

Collectif Piscine Nucléaire Stop, Greenpeace, ACRO, CRILAN, Sauvons Le Climat, Association des écologistes pour le nucléaire (AEPN) et la SFEN (Société française d'énergie nucléaire).

Les associations critique envers le nucléaire sont en majorité alors (4/3).

Le fait que le Collectif Piscine Nucléaire Stop et Greenpeace se soient retirés lors du CS de juin ne permet plus d'avoir cette sur-représentation des associations critiques envers le nucléaire qui semblaient avoir fait consensus lors de la réunion du CS2 sur son organisation.

Par ailleurs en CS1 émerge une demande de statuer sur le fait que l'on puisse avoir un ou plusieurs représentant par structure pour que cela soit équilibré. Il est décidé lors du CS2 que chaque organisme puisse être représenté par un titulaire et un suppléant, un seul prend la parole mais les deux sont présents, les éventuels autres représentants pouvant venir en simples spectateurs.

Mobilisation des salariés :

La CGT, demande que des moyens financiers et en temps de travail soient trouvés pour permettre la participation des représentants de la CGT aux réunions qui se déroulent en fin d'après-midi. Un courrier a été adressé en ce sens à M. HOULLEGATTE. (CS3)

FO, propose un fonctionnement équivalent à destination des salariés des entreprises qui n'ont pas toujours la disponibilité pour participer à des réunions en dehors de leur activité. Il rappelle que, « *dans les années 80, Jean Auroux, ministre du Travail, avait inventé le droit d'expression des salariés qui donnait à chaque salarié 3 h par an sur le temps de travail pour s'exprimer.* » CS4

La gouvernance et fonctionnement du Comité de suivi et ses groupes de travaux

- Une demande est faite en CS1 qu'il ait un vote de l'assemblée pour élire les co-présidents mais n'a pas été discutée.
- En CS1, on peut noter des visions différentes sur la manière de procéder : certains souhaitent travailler sur le contexte et répondre aux questions de choix notamment tout en commençant à discuter, en parallèle, des conditions de réalisation du projet sur site (environnement, socio-économique, etc.). D'autres souhaitent poser des préalables avant de parler du projet à proprement parler, jugeant qu'il est prématuré de discuter des modalités du projet : « il faut faire le point d'abord sur la situation réelle de l'entreposage et de ses alternatives, pour « faire les choses dans l'ordre ».
- La composition du « comité de coordination » est approuvée en CS2 : deux représentants par collège, ainsi que les garants et les représentants du porteur de projet. Il sera chargé de déterminer les ordres du jour des comités de suivi. Il vient donc répondre à la demande faite en CS1 de participer à l'élaboration des ordres du jour.
- Une demande que les ordres du jour et les dates soient posés ou envoyés plus amont lors du CS2. Lors de la réunion d'information contexte national 12 juin 2023, des remarques sont faites sur l'ordre du jour qui n'a pas été réalisé conjointement et est arrivé tardivement.
- Retrait de l'association Greenpeace et du Collectif Stop Piscine !, dès le troisième comité de suivi de juin. Leurs arguments donnés au début de la seconde plénière du comité de suivi sont les suivants (voir pour plus de détail le compte rendu du CS3 sur le site) :
 - Ils estiment ne pas avoir reçu de réponses satisfaisantes à leurs 3 questions qui conditionnaient leur participation : explication sur le choix du site et l'étude d'alternatives au site industriel de la Hague retenu, l'opportunité du projet par rapport aux enjeux nationaux et locaux, les alternatives techniques au stockage sous eau.
 - Ils estiment que les premières réunions ont été préparées sans eux contrairement à ce qui avait été annoncé, avec des ordres du jour envoyés trop tardivement et des horaires pas toujours compatibles pour des personnes travaillant par ailleurs.
 - Ils estiment que la première réunion de contexte n'a pas tenu ses promesses d'éclairage transparent sur le contexte politique et géopolitique autour de la filière du nucléaire. Ils remettent en cause notamment l'hypothèse de pouvoir aboutir à du multi-recyclage et les arguments apportés par EDF leur semblent trop idéaux, faisant fi des réelles problématiques et difficultés de la filière déchet et recyclage.
- En CS4, pour faciliter la suite des travaux et avancées, la **tenue d'un document de reporting et de suivi sur les sujets et questions évoqués** lors des CS et GT est suggérée (FO, évoque le travail réalisé post-Fukushima où un document évolutif était alimenté au fur et à mesure des réunions, avec pour chacune soit une réponse, soit l'indication du délai pour disposer de la réponse). M. Jean-Michel Houllegatte considère que cela pourrait servir d'exemple pour faire une sorte de reporting.
- Pour la suite, une demande est faite de discuter sur la création ou non d'une CLI dédiée à cette nouvelle piscine. Des réticences s'expriment déjà à ce que la CLI Orano soit élargie au sujet de la piscine EDF, même si cela semble possible réglementairement. La décision revient au conseil départemental. Pour un des participants qui s'appuie sur l'exemple de Bure, il est possible de créer une CLI avant que l'INB (Installation Nucléaire de Base) ne soit créée. CS1
- **Groupe de travail et réunion de contexte :**

Une demande est faite que les réunions sur le contexte deviennent un groupe de travail à part entière, en charge de regarder de très près les études existantes, de suivre pendant l'été ce qui va se passer avec les lois qui vont sortir et quelles conséquences cela aura sur le projet.

Devant la proposition de maintenir le principe de réunion de contexte, il est demandé que le comité de suivi traite ces sujets en priorité.

Les discussions et travaux sur l'information du public

A plusieurs reprises divers acteurs rappellent l'importance de l'information du public et s'inquiètent des « informations qui vont être transmises aux populations pour permettre leur information sur tous les aspects et impacts du projet sur le très long terme, puisqu'il s'inscrit sur plusieurs centaines d'années » CS1.

A diverses reprises se sont tenues des discussions sur les questions de l'information et de la participation du public dans cette phase de concertation continue et en particulier la mobilisation effective du public, au regard des retours réalisés par EDF sur les permanences ou les rencontres organisées sur le terrain. Certains évoquent le fait que de nombreuses personnes du territoire proche ont un parent ou amis travaillant dans la filière et donc déjà au courant, et que c'est aussi peut-être le signe qu'un grand nombre adhère au projet. Un étudiant rappelle que l'on ne peut pas déduire que l'absence des jeunes à la concertation sur la Piscine vient du sentiment que le projet serait déjà acquis. D'autres parlent du droit à l'indifférence ou du fait que les sujets sont ardues et les débats « lourds » donc avec potentiellement un effet repoussoir. Pour un participant les rencontres organisées par EDF sont des opérations de communications pour faire accepter le projet, sans véritable co-construction (CS3).

Un participant rappelle en CS4 que « La question est donc de savoir si toutes les personnes qui auraient souhaité être informées le sont réellement. C'est tout l'enjeu de « l'aller vers », justement vers ces personnes qui sont les plus éloignées. Il ne faut pas que le débat reste un débat d'initiés d'une certaine façon, et que ça reste un débat de posture. »

Pour d'autres, il faut chercher à toucher la majorité silencieuse des 90% (CS3) et renforcer l'information du public pour que celui-ci ne découvre pas le projet trop tardivement (CS4).

Les garants expriment pendant les réunions qu'il faut renforcer l'information du public et d'aller vers sur un projet certes local mais d'envergure nationale. Ils déplorent la non-utilisation des réseaux sociaux qui aujourd'hui permet d'aller vers un public diversifié. Ils encouragent depuis le début l'aller vers le public jeune et l'utilisation des relais locaux et de tout moyen qui permettra de porter à connaissance du public les enjeux du projet. Ils rappellent le principe d'inclusion qui consiste à faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à l'information relative à un débat : « on ne peut pas exercer son libre choix si on n'est pas informé ».

Ils appuient l'idée de la création de supports spécifiques d'information du public pour diffuser plus largement l'information apportée dans le comité de suivi ou dans les réunions de contexte ou les groupes de travail. Cela peut-être sous forme de fiches pédagogiques comme celles qui sont déjà prévues et à définir rapidement, d'outils vidéo ou numériques, comme les webinaires, etc.

La question du périmètre d'information peut également être interrogée selon eux.

Une demande est faite en CS3 aux garants de la CNDP pour qu'ils viennent présenter ce qui se fait ailleurs, dans d'autres concertations et ainsi faire profiter le comité de suivi de l'expérience de la CNDP en termes de mobilisation du public. **Une réunion sur l'information et la mobilisation du public** est organisée en octobre 2023, où les garants réalisent cette présentation. M. Jean-Michel HOULLEGATTE suggère que chaque membre du comité de suivi puisse réagir et voir quelles propositions lui sembleraient les plus adaptées par rapport au projet, mais aussi comment chacun, en tant qu'acteur institutionnel, peut s'impliquer et relayer ainsi que faire des propositions. L'idée est aussi développée de valider communément un plan de communication dans lequel ils pourront s'impliquer éventuellement.

→ **Décision en CS4 de mettre en place un groupe de travail sur ce sujet de l'information du public dont le premier a eu lieu le 19 février 2024.**

Diverses propositions sont faites sur l'information et l'implication du public

- Concernant les avancées issues des groupes de travail sur l'environnement et les enjeux socio-économiques, elles ont des conséquences sur l'aménagement en tant que tel et concernent donc plus directement **les populations qui peuvent être impliquées dans ces réflexions** (CS3).
- **Disposer des études en amont de l'enquête publique : La maire de La Hague**, considère que le recueil des questionnements du public est important mais rappelle également que certaines réponses restent en attente alors que les études avancent et que le dossier de demande d'autorisation de création va prochainement être déposé. Elle évoque les sujets de la gestion de l'eau, des mesures environnementales, etc. CS4
- Les ressortissants **des chambres consulaires, les agriculteurs mais aussi les artisans de la chambre de métiers par exemple, doivent pouvoir être informés directement** afin qu'ils puissent s'exprimer lors de l'enquête publique en toute connaissance de cause. CS4
- **Aller vers le public pour exposer et demander leur avis sur l'insertion paysagère** (GT1)

Diverses demandes et propositions sont faites pour la mobilisation du public :

- **Présence de EDF sur les grands événements régionaux**, par exemple au Forum des Métiers qui se tiendra fin janvier.
- Des parutions dans la presse locale pourraient être faites pour informer le public, sous la forme **d'un dossier dans la presse écrite ou d'émissions régulières sur les antennes** (CS3).
- **Développer la participation des jeunes** : Le bureau des étudiants, considère qu'il est important de « prendre en compte notamment les étudiants, qui sont le futur du Cotentin ». Il propose que des rencontres soient organisées dans divers lieux d'enseignement tels que les écoles d'ingénieurs. Il semble y avoir un consensus sur le fait qu'il faut se donner les moyens d'aller vers les jeunes.
- Le président du Conseil départemental de la Manche, remarque que le projet Piscine se fait certes à l'échelle du Nord-Cotentin, mais concerne aussi plus largement le département de la Manche. Il évoque une prise de conscience certainement moindre dans le Sud Manche compte tenu de l'étirement nord-sud du département et attire l'attention des participants sur l'intérêt de trouver des moyens de mobiliser ces publics, comme par le boitage, les réseaux sociaux et les gazettes communales.
- **S'appuyer sur les relais locaux : des réseaux et moyens de communications et de diffusion des parties prenantes et acteurs du territoire** :
 - Profiter du réseau relationnel très important des uns et des autres, tout en faisant attention à ne pas nécessairement donner l'impression de soutenir le projet
 - Préciser le rôle des membres du comité de suivi dans ce système de relais de l'information, pour lever toute ambiguïté vis-à-vis de la population. CS4
 - Utiliser les supports d'information des chambres consulaires comme relais auprès de leurs ressortissants. CS4
 - Utiliser les supports de communication institutionnelle des collectivités. CS4
 - Le magazine départemental peut être un relais dans le cadre de cette concertation continue (délai de quatre mois liés à la rédaction et à l'édition du magazine).
 - Publier plusieurs documents d'information, chacun étant destiné à un public spécifique ; par exemple un document pour les salariés qui pourra être repris par les réseaux des syndicats. Chaque document pouvant renvoyer au site internet et aux FAQ. CS4

Demandes sur l'évaluation de l'information et de la concertation :

- Est-ce qu'au fur et à mesure de la concertation, il est possible de voir une évolution de la connaissance du projet par les publics rencontrés ou pas ? (RDIP)
- Est-il possible d'avoir une information sur l'acceptation ? (RDIP).

- Une suggestion est faite sur l'utilisation de l'outil qu'est le sondage : « souvent ce sont les personnes les plus intéressées par un sujet qui vont chercher l'information. Et même si les gens entendent parler du projet, ce n'est pas pour autant qu'ils connaissent vraiment le sujet : pour se faire une idée, il faut connaître le fond du sujet et toutes les problématiques qui l'accompagnent. Il serait donc intéressant de se rendre compte par le sondage de qui est au courant du sujet et de ce qu'ils en connaissent, afin de déterminer si le public ciblé a bien été touché. » (Mme la Maire de la Hague, RDIP)

La réalisation de fiches thématiques et pédagogiques :

Dans la volonté de vulgariser les informations reçues en réunion de contexte ou en Groupe de travail auprès du grand public, l'idée de fiches pédagogiques a été lancée dès le CS1, rappelée en RC1 et devait faire l'objet d'un choix collectif sur les sujets en CS3. Il serait « intéressant que soient produites un certain nombre de fiches de synthèse sur les différents aspects de ce contexte, afin que le public puisse en prendre connaissance, se les approprier, et éventuellement réagir. » CS1

Il s'agirait, tel que l'énonçait un participant de proposer une vision pédagogique de sujets souvent très techniques et « de rendre l'information la plus synthétique et accessible possible », de « vulgariser le vocabulaire très technique pour toucher les gens [...] ».

5 fiches thématiques ont déjà été publiées par EDF dès la phase de concertation préalable accessibles à la page d'accueil du site internet du projet. L'objectif est que les fiches thématiques soient mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. 4 autres sont en préparation par EDF (voir tableau ci-dessous).

S'est dégagé par la suite la volonté de compléter certaines fiches déjà réalisées par EDF, prévues ou à définir, par le regard des parties prenantes pour une information complète du public.

M. Houllegatte, lors de la réunion d'information du public du 11 octobre : « Différents formats ont été évoqués pour ces nouvelles fiches mais pour l'heure pas validés. Une « fiche test » pourrait être élaborée, sur laquelle chacun pourrait émettre un avis sur les éléments qui lui semblent pouvoir contribuer à l'information du public. Une première partie pourrait comprendre les enjeux et les leviers permettant de répondre à ces enjeux. Puis une seconde partie comprendrait d'un côté le point de vue des parties prenantes concernées, et de l'autre côté un regard critique afin que l'information soit la plus diverse et la plus objective possible. » Il présente la proposition faite au CS4 pour faire évoluer ces fiches thématiques : il s'agirait de construire, en complément de la fiche réalisée par EDF, une « fiche miroir » qui permettrait aux membres du comité de suivi qui le souhaitent de compléter l'information et de donner leur position sur le sujet. Cela offrira « un regard croisé sur le sujet ».

Le fait d'avoir deux fiches permet d'une part de ne pas retarder la publication de la fiche thématique réalisée par EDF qui est de « sa responsabilité éditoriale » et d'autre part de garantir l'indépendance des propos de chacun, la fiche miroir étant publiée après validation par le comité de suivi. CS4

M. Patrick Jourdain, adjoint au maire de La Hague, s'interroge sur la capacité des membres du comité de suivi de se prononcer sur certains sujets tels que l'avenir du cycle du combustible MOx. CS4

Fiches déjà réalisées	Statut	Compléments vision acteurs	Echéance
Fiches en projet			
Fiches envisagées, à confirmer		« Fiche miroir »	
Le processus d'autorisation,	Réalisée par EDF		
L'étude d'impact environnemental,	Réalisée par EDF		
L'assainissement préalable du terrain par Orano (fiche mise à jour en septembre 2023),	Réalisée par EDF		

Les rejets d'effluents	Réalisée par EDF		
La gestion de l'eau.	Réalisée par EDF		
Politique de traitement-recyclage et gestion des combustibles	Acté, échéance à définir		
Spécificités de l'entreposage sous eau ou à sec	Acté, échéance à définir	Oui (RC1 et CS3)	
Perspectives pour le traitement-recyclage des Mox	Acté, échéance à définir	Oui (RC1 et CS3)	
« Cycle » du combustible et enjeux du traitement-recyclage	Acté, échéance à définir		
Les politiques publiques énergétiques, les enjeux énergétiques et les besoins en électricité (cf. RC2)	A confirmer		
Les scénarios de RTE,	A confirmer		
La démarche « éviter – réduire – compenser »	A confirmer		
La fermeture du cycle du combustible	A confirmer		
L'impact socio-économique du projet pour le territoire	A confirmer		
Les avancées issues des groupes de travail sur l'environnement et les enjeux socio-économiques	A confirmer		
La phase chantier et la phase exploitation	A confirmer		
Autres ?			

Le choix des fiches pédagogiques supplémentaires, des éventuelles fiches miroirs associées, le calendrier, et la méthode d'élaboration des fiches miroirs reste à définir.

Les sujets et demandes abordés lors des travaux et échanges du comité de suivi, des réunions de contexte :

Question du contexte et politique énergétique de la France :

Traité principalement en RC2 : Présentation de RTE et de ses scénarios, suivi d'une intervention du Ministère de la Transition énergétique (MTE).

Divers arguments sont donnés qui vont dans le sens de la nécessité pour le mix énergétique futur de s'appuyer fortement sur la filière nucléaire et son développement.

- Pour RTE, parmi les 6 scénarios, 3 sont sans nouveau nucléaire (scénarios « M ») et 3 avec nouveau nucléaire (scénarios « N »). Aucun ne conduit à une dépendance vis-à-vis d'une technologie unique : il n'y a donc pas de scénario 100% nucléaire ou 100% éolien en mer par exemple. Dans le scénario qui comporte le plus de nucléaire (« N03 »), la production nucléaire atteint environ 50 % en 2050. « Cette limite de 50 % est une limite industrielle qui a été fixée dans le cadre de la concertation par les acteurs de la filière. Ainsi, atteindre la neutralité carbone en 2050 est impossible sans un développement massif des énergies renouvelables. »
- Pour les scénarios 100% renouvelables, RTE précise que le rythme de développement annuel des énergies renouvelables en France devrait être beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace que celui des pays qui sont aujourd'hui les plus en pointe. Le MTE renchérit : même dans le cas du scénario le plus nucléarisé (N03), il faudrait mettre en œuvre un rythme de développement de nouveaux moyens de production deux fois plus rapide que ce qui a été fait en France entre 2009 et

2020. Les scénarios les moins nucléarisés semblent quasiment inatteignables pour RTE. Il faut donc se poser la question de la fiabilité industrielle et de notre capacité à mettre en œuvre ces scénarios : tous les scénarios fonctionnent, encore faut-il pouvoir relever les défis industriels qu'ils posent.

- Pour RTE, ce qui est dimensionnant, ce sont :
 - les flexibilités : plus le scénario repose sur les énergies renouvelables, plus il faut investir dans les flexibilités.
 - les investissements dans le réseau de distribution sont plus importants pour évacuer des productions réparties sur tout le territoire par rapport à des productions centralisées.

Le MTE abonde sur ce dernier point : Le développement de moyens concentrés reste pertinent d'un point de vue économique (en matière thermodynamique, les moyens de production concentrés sont efficaces ; idem en matière de gestion du réseau : cela nécessitent moins de développements).

- RTE expose que le coût du système électrique est aujourd'hui de l'ordre de 45 milliards d'euros par an en coût complet annualisé. Il s'élèvera à 59 ou 80 milliards d'euros par an selon les scénarios, soit une augmentation d'environ 40 % du coût complet du système électrique sur quinze ans venant se substituer aux dépenses en pétrole et en gaz. Le MTE précise que les différences à coût complet entre les différents scénarios sont de l'ordre de 10 à 20 %, et non pas du simple au double, entre les scénarios les plus nucléarisés et les scénarios tout renouvelables.
- Pour RTE, À l'horizon 2035, les quatre leviers indispensables pour atteindre la neutralité carbone et assurer la stabilité du système électrique devront être actionnés : la sobriété, l'efficacité, le rythme de développement des énergies renouvelables et la prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires, les nouveaux réacteurs nucléaires n'entrant pas en ligne de compte à cette échelle de temps.

S'agissant du programme nucléaire, le MTE précise les hypothèses examinées dans les trois scénarios N1, N2 et N03 sont les suivantes :

- 8 réacteurs de type EPR2 pour le scénario N1, en rappelant que le Président de la République a annoncé un programme de six réacteurs de type EPR2 ;
- 14 réacteurs EPR2 pour le scénario N2 ;
- 14 réacteurs de type EPR2 et quelques SMR (petits réacteurs modulaires) pour le scénario N03.
- Pour le MTE, la relance d'une politique nucléaire souhaitée par le Président de la République et le Gouvernement² doit se faire de manière cohérente entre, d'une part, les objectifs fixés s'agissant des moyens de production actuels et futurs, et d'autre part la gestion des matières et des déchets radioactifs, que ce soit pour la fabrication du combustible ou pour son retraitement et sa valorisation après utilisation dans les réacteurs.

Discussions et questionnements :

Questionnement sur la **prise en compte de tous les points de vue pour élaborer les scénarios**, notamment celui de Négawatt sans nucléaire. RTE indique que l'ADEME et Négawatt et d'autres parties prenantes ont été associés à l'élaboration des scénarios.

Questionnement sur les coûts :

Rappel de RTE : les coûts complets du système électrique (production, réseau et flexibilité) pour atteindre la neutralité carbone prennent en compte l'installation, l'exploitation, le démantèlement, la gestion des déchets pour chaque filière de production. Les coûts de production, en additionnant les différentes filières, sont à peu près équivalents quel que soit le scénario (N ou M).

Question : « **Est-ce que le coût de nouvelles usines de retraitement a été pris en compte dans les scénarios ou est-ce au contraire le coût du démantèlement et l'arrêt du traitement des combustibles ?** » et intègre les coûts liés au traitement des MOx usés.

² Le discours de Belfort du président en 2022, Loi d'accélération du nucléaire voté en juin 2023, et le lancement du projet des 6 nouveaux réacteurs de type EPR2

RTE répond ne pas avoir la réponse précise mais confirme que tous les éléments sont dans le rapport d'analyse économique disponible sur internet.

Questionnement sur « les capacités d'amortissement des pics de consommation de chaque scénario » et la résilience des systèmes énergétiques vis-à-vis des aléas (changement climatique).

RTE répond que tous les scénarios garantissent la stabilité du système et la sécurité du système électrique. Mais comme cité plus haut pour RTE « tous les scénarios fonctionnent, encore faut-il pouvoir relever les défis industriels qu'ils posent » ; cela interroge la capacité à mettre en œuvre certains scénarios.

RTE précise avoir pris en compte les évolutions liées au changement climatique en se basant sur les travaux du GIEC.

Rappel en CS4 par M. Houllégatte de la consultation ouverte jusqu'au 22 décembre sur le projet de Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) qui s'intègre dans les futures SNBC et PPE.

Il présente les 10 points essentiels sur le sujet dans la proposition sur le document du SFEC dont de nombreux sujets concernent le contexte de la piscine (Préservation de la stratégie de traitement-recyclage du combustible nucléaire sur la période de la PPE et au-delà, jusqu'à l'horizon des années 2040, Mise en œuvre d'une filière industrielle européenne de conversion et d'enrichissement de l'uranium de retraitement, Demander à EDF en lien avec les parties prenantes concernées, notamment Orano, de prendre les mesures à l'horizon 2035 permettant d'assurer la disponibilité d'entreposages suffisants pour les besoins de l'aval du cycle, etc.)

Question de l'opportunité de la piscine :

Le besoin en capacité d'entreposage est confirmé par l'ASN (prise de position 2019) : « on produit chaque année une centaine de tonnes d'assemblages Mox usagés qu'il est nécessaire d'entreposer, et ce indépendamment du choix de les retraiter, de faire du multi-recyclage, ou de les éliminer comme déchets ». (Réunion CS 23 mars).

Ceci est confirmé par le MTE : « Environ 100 tonnes de combustibles MOx usés sont produites par le fonctionnement des réacteurs nucléaires français chaque année et doivent être entreposées car elles ne disposent pas de procédé de retraitement disponible. » « Il y a un consensus pour construire de nouvelles capacités d'entreposage », celles existantes risquant d'être saturées à l'horizon 2030. (RC1).

L'ASN dans ses positions avait aussi fait part de point de vigilance :

- les modalités de maintien des capacités de refroidissement et de la sous-criticité en cas de chute d'avion,
- et le fait qu'il n'y ait pas de rejets nécessitant l'évacuation des populations dans ce type de situation, et des questions sur la rétention du bassin et la capacité à le réalimenter en eau depuis l'extérieur.

Demandes faites sur ces points :

- Demande sur les conséquences pour la filière à ne pas réaliser la piscine, soit alternative zéro.
- Demande de fournir dès maintenant les alternatives qui seront réalisées pour le dépôt du dossier d'autorisation de la piscine.
- Demande de fournir plus d'information sur les politiques publiques en matière énergétique lors d'une prochaine réunion dédiée au contexte national (RC1).

Question du choix du site :

Lors du premier comité de suivi du 23 mars, de nombreux participants demandent plus d'information et d'argumentation sur le choix du site, en particulier la présentation d'un Plan B est demandée par Le

collectif stop piscine ! qui en fait une des conditions à sa participation au comité de suivi. Il demande également de plus de précision sur l'argumentation « continuité industrielle » ou « cohérence industrielle » apporté par EDF. Le collectif porte le fait que ce projet additionné au complexe Orano déjà existant et qui se densifie, puisse aboutir à faire de ce territoire la « poubelle nucléaire » en France et ne souhaite pas se contenter de discuter de tourisme attractif et durable.

D'autres également sont soucieux de préserver l'attractivité du site.

Un autre participant attire l'attention sur les conditions de développement des communes qui est impacté par les installations et se demande « pourquoi agrandir un site industriel si nos communes ne peuvent plus se développer ? ». L'exemple est donné de la construction une Maison d'assistantes maternelles dans le bourg de Jobourg fortement déconseillé par L'ASN.

Le PNGMDR n'a pas débattu du choix du site et l'ASN ne pourra se prononcer que tardivement sur le choix du site dans la procédure sur le critère de sureté (après avoir été saisi par le ministère pour instruction technique après le dépôt du dossier de demande d'autorisation).

Les futures décisions sur la politique de recyclage sont des éléments de contexte essentiels rappelés par beaucoup qui conditionnent pour certains le choix du site (obsolète si abandon politique de recyclage). Il est répondu lors de la réunion qu'il faudra attendre l'adoption de la nouvelle PPE³.

Rappel est fait en CS1 que la motion votée par le conseil municipal de la Hague est toujours d'actualité (ont été pointés des questionnements sur l'opportunité du projet, les alternatives, et le devenir même du site d'Orano dans un contexte où la continuité de retraitement au-delà de 2040 n'est pas confirmée).

Lors de la RC1, EDF donne ses arguments sur la cohérence industrielle et le choix du site :

De manière générale : un entreposage centralisé permet des gains significatifs (facteur 2 à 3) en termes d'emprise globale, de ressources consommées et, à terme, de déchets produits.

Le choix de la Hague en particulier :

- Entreposer sur le lieu même qui serait celui de leur traitement futur (et de l'entreposage actuel d'une part d'entre eux). Or le site industriel de la Hague est le seul site en France à pratiquer le traitement du combustible usé et pour lequel des études sont en cours pour développer le multi-recyclage.
- L'implantation de la piscine sur le site est un atout pour pérenniser l'activité de traitement-recyclage sur le site industriel de La Hague au-delà de 2040.
- Critères techniques structurants et favorables du site : La disponibilité du foncier ; La sismicité (la Hague correspond à un risque modéré) ; La géologie, les caractéristiques physiques et chimiques du sol.
- Site déjà industriel :
 - Préservation des terres agricoles, limitation des impacts sur l'environnement
 - Présence tissu économique industriel expérimenté et compétences spécifiques sur le nucléaire.
- Logistique et transport : Le schéma logistique opérationnel est éprouvé, sans nécessiter de modification des flux de combustibles usés transportés vers le site industriel de La Hague ; Ces flux seront réduits du fait de la présence de 2500 t de combustibles à entreposer déjà présents sur le site.

M. Bouyt, du Ministère de la transition énergétique (MTE) ajoute lors de la réunion de contexte du 25 septembre que Orano, sur le site industriel de La Hague, a un savoir-faire et une antériorité industrielle, avec des installations existantes qui sont de tout premier ordre et sans comparaison à l'échelle nationale, et même plus globalement à l'échelle européenne hors Russie. S'il y avait le souhait de poursuivre la stratégie

³ Notons ici qu'une réponse a été apportée début mars 2024 par le gouvernement sans attendre la PPE et le choix de la politique du mix énergétique. Voir chapitre « Actualités liées au projet et évolution ».

de traitement recyclage, il est clair que le site d'Orano La Hague serait amené à jouer un rôle tout à fait central.

M Giraud d'EDF expose ensuite les différentes étapes qui ont conduit à l'identification du site :

- Définition des grandes lignes de la conception de la piscine d'entreposage centralisé (Dossier d'Option de Sûreté, indépendant du choix du site, sur lequel l'ASN a émis un avis positif en 2019 a permis de valider une base de conception).
- Confirmation du besoin et la pertinence de l'entreposage sous eau dans le cadre du PNGMDR.
- Passage en revue de tous les sites nucléaires d'EDF ainsi que certains sites nucléaires non EDF. À l'issue de cette analyse, plusieurs sites présentaient des caractéristiques favorables, dont le site industriel de La Hague ou celui de Belleville.
- Mi-2020, à la suite des études engagées, EDF a indiqué privilégier le site industriel de La Hague pour préparer la Demande d'Autorisation de Création (DAC) requise pour ce type d'installation. En cohérence avec cette orientation, EDF a engagé des travaux de caractérisation complémentaires.
- En janvier 2021, EDF a saisi la CNDP pour un projet implanté sur le site industriel de La Hague (geste officiel formalisant le choix d'EDF). EDF n'a pas déposé de dossier de saisine sur d'autres sites ni effectué d'annonces concernant le choix d'un autre site.

En fin de RC1, EDF répond notamment au collectif stop Piscine nucléaire ! qui demande si un autre site est étudié par EDF pour l'installation de cette piscine ou si le site industriel de La Hague a déjà été choisi, que le projet avec une implantation à La Hague sera soumis à enquête publique en 2025 dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation de création de l'installation, et que « *si le site de La Hague ne devait pas être retenu, on aurait, côté EDF, à réengager notre analyse et notre sélection de sites pour voir tous ceux qui présentent des techniques favorables.* »

Demands :

- Avoir un **bilan complet des remarques de l'ASN émises sur le Dossier d'Option de Sûreté (DOS)** le 29 juillet 2019. Par exemple, un critère important dans l'avis de l'ASN sur le DOS était la présence d'un terminal ferroviaire à l'intérieur du site, ce qui n'est finalement pas le cas à La Hague. (RC1)
- Demande que l'exploitant **expose d'ores et déjà au public les alternatives qu'il présentera lors de la DUP.** (RC1)
- La Maire de La Hague, reconnaît la nécessité de refroidir les MOX usés et que « l'entreposage sous eau avait du sens ». Reste pour elle, la question de l'avenir du retraitement et de l'emplacement de la piscine. (RC2)

Question stratégie et projets industriels pour le multi-recyclage des combustibles :

Le fait de prévoir de pouvoir un jour disposer des techniques de multi-recyclage du MOx permettant de le réutiliser après sa première utilisation comme combustible est une des conditions pour pouvoir classer cette matière de MOx usé en matière à recycler plutôt que comme déchet.

La question de la solidité de cette hypothèse (sera-t-on en capacité d'opérer ce multi-recyclage dans les centrales actuelles ou futures centrales et dans combien de temps ?) et de la teneur de la recherche et développement faite (investissement et capacité à résoudre les contraintes techniques dans un laps de temps raisonnable) est fortement liée aux sujets de l'opportunité, du type d'équipement d'entreposage à choisir et de l'emplacement de ces équipements. Elle est interrogée par divers participants.

Certains points de l'intervention de M. Laugier d'EDF sur la stratégie actuelle du multi-recyclage (dans son intervention ou en répondant aux question, issu du CR de la réunion de contexte du 12 juin) :

- À court terme : poursuite du mono-recyclage du plutonium et de l'uranium des UNE usés dans les réacteurs actuels ;
Seuls les réacteurs 900MW sont "MOxés" aujourd'hui (ce qui représente 22 réacteurs actuellement et 24 à la fin de la décennie). Il confirme le projet de MOxer les réacteurs 1300MW pour prendre la suite des 900 MW quand ces derniers fermeront. Il confirme également qu'il n'est pas prévu à ce jour que le réacteur EPR de Flamanville 3 reçoive du MOx, mais ce sera bien le cas des réacteurs EPR2 en projet.
- A moyen terme : possibilité de multi-recyclage dans les réacteurs EPR2 avec des MOx-MR recyclant les matières des MOx et URE usés à l'horizon 2050 ; une décision d'industrialisation devrait être prise à 2035 pour pouvoir industrialiser le multi-recyclage à compter de 2050.
- A plus long terme (seconde moitié du XXIe siècle) : multi-recyclage de toutes les matières dans les futurs réacteurs GEN IV.

« Les résultats sur les flux et stocks de matière montrent qu'il est possible de stabiliser les inventaires de combustibles usés à l'horizon de la fin du siècle avec différentes tailles de parc :

- Recyclage possible de tous les combustibles usés avec résorption du stock du parc actuel. Diminution de l'inventaire global en transuraniens (plutonium et actinides mineurs) ;
- Réduction des besoins en ressources naturelles (jusqu'à 20% par rapport au mono-recyclage), mais consommation d'U235 et qualité du Pu qui se dégrade. Transition possible vers un parc de réacteurs GEN IV dans la seconde moitié du siècle. »

Extraits du Power point diffusé :

Quel est le planning du multi-recyclage ?



Développements en cours sur le traitement des MOX

- Comme pour les UNE usés, le procédé de traitement prévoit une étape dissolution. La dissolution des combustibles MOX usés est toutefois plus lente que celle des UNE usés mais a déjà été réalisée industriellement. Des études sont en cours pour améliorer le procédé industriel (optimisation du dissolvant roue, développement d'un dissolvant tambour, optimisation des rinçages).
- En complément, des essais industriels de traitement de combustibles MOX français sont prévus à La Hague en 2028 afin de compléter l'acquis des traitements réalisés dans les années 2007 sur des combustibles MOX étrangers.
- Par ailleurs, des études R&D sont en cours avec CEA et Orano sur des procédés innovants pour minimiser la production de déchets.

Travaux sur la fabrication des nouveaux combustibles RNR

- Les travaux en cours portent sur l'ajustement des paramètres de fabrication de ces combustibles (notamment paramètres de frittage de la céramique). La fabrication d'un combustible à haute teneur Pu est prévue en 2024. Ce combustible sera ensuite irradié dans un réacteur au Japon afin de compléter la base de données technologique. Les résultats complets sont prévus pour 2035. Des travaux complémentaires seront ensuite nécessaires pour développer le procédé industriel.

Travaux réalisés sur le multi-recyclage dans les réacteurs EPR2



Les études menées depuis 2019 ont permis de sélectionner deux types d'assemblage combustible :

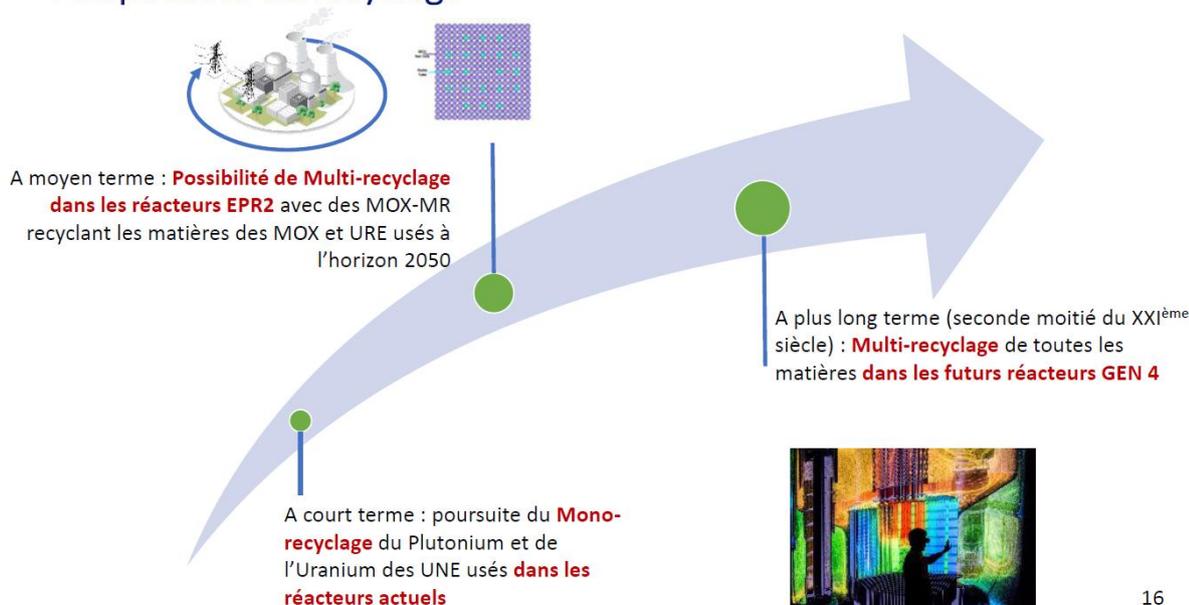
- Le « **MOX-MR** », MOX Multi Recyclage, assemblage similaire au MOX actuel : la moindre qualité fissile du plutonium est compensée par l'augmentation du nombre d'assemblages neufs par recharge.
- Le « **MIX** », contenant 8 % de plutonium mélangé à de l'uranium enrichi dont le taux d'enrichissement en U235 (< 5%) est adapté à la moindre qualité fissile du plutonium.

Les résultats sur les flux et stock de matière montrent qu'il est possible de stabiliser les inventaires de combustibles usés à l'horizon de la fin du siècle avec différentes tailles de parc :

- Recyclage possible de tous les combustibles usés avec résorption du stock du parc actuel. Diminution de l'inventaire global en transuranien (plutonium et actinides mineurs)
- Réduction des besoins en ressources naturelles (jusqu'à 20% par rapport au mono-recyclage) mais consommation d'U235 et qualité du Pu qui se dégrade. Transition possible vers un parc de réacteur GEN IV dans la seconde moitié du siècle

Prochaines étapes : **essai en réacteur à l'horizon 2030 puis décision d'industrialisation autour de 2035 pour un déploiement industriel à compter de 2050.**

Perspectives du recyclage



16

Certains points de l'intervention de M. Varin D'Orano sur le traitement des MOx (dans son intervention ou en répondant aux question, issu du CR de la réunion de contexte du 12 juin) :

Quatre campagnes de MOx étrangers ont été effectuées sur l'usine UP2-800 de 2004 à 2008 : D1 à D4. « Elles ont permis d'acquérir du retour d'expérience et de pouvoir donner des perspectives au traitement de ces combustibles. » 64 tonnes de combustibles MOx ont été traitées au total.

Pour M. Varin, les retours d'expérience démontrent qu'il est possible d'envisager un traitement industriel du combustible MOx.

Il expose les diverses difficultés du traitement.

Ce retour d'expérience doit permettre d'envisager d'augmenter la taille des campagnes de traitement et le nombre de campagnes de traitement chaque année. Un dossier de demande d'autorisation de traitement

de 50 à 80 tonnes de MOx issues des centrales EDF va être déposé. Les 100 tonnes pourront être atteintes dans les installations existantes si la Recherche et développement se poursuit et porte ses fruits. D'autres travaux de recherche et développement sont en cours sur la chaîne de production pour gagner en capacité industrielle (roue à godet, dissolvant tambour notamment).

M. Varin précise que les installations futures, à l'horizon 2050, pourraient traiter « une gamme de 200 tonnes par an », et que cette perspective est « totalement adaptée » aux besoins de 18 futurs réacteurs EPR2 (besoin estimé à hauteur de 160 tonnes de combustibles MOX retraités par an).

Il ajoute que des contrats avec d'autres industriels amènent aussi à programmer le traitement de combustible MOx dans les années à venir :

- Environ 50 tonnes de combustibles MOx EPZ (néerlandais) seront traitées en plusieurs campagnes à partir de 2025 ;

- Environ 90 tonnes de combustibles MOx FUGEN (japonais) seront traitées en plusieurs campagnes à partir de 2026.

Jean Michel Romary expose le point de vue d'Orano sur le l'avenir du traitement recyclage (CR réunion contexte 12 juin) :

L'avenir du traitement-recyclage peut se lire selon trois dimensions d'exigence technologique et d'ambition croissante.

Pour pouvoir advenir, **ces ambitions doivent dès aujourd'hui être soutenues par des programmes de R&D ambitieux.** « Le renouvellement de La Hague et de Mélox doit s'inscrire dans ce multi-recyclage » en prenant en compte les nouveaux réacteurs et les différents types de combustibles.

La première intention est de poursuivre le mono-recyclage, avec comme incidences :

- Économie de ressources (10% à 25%) ;
- Réduction du volume et de la radiotoxicité des déchets ;
- Entreposage simplifié des déchets de haute activité (HA) et amélioration de leur sûreté.
- Le renouvellement de La Hague s'inscrit également dans le développement du multi-recyclage dans les REP (réacteurs à eau pressurisée), avec comme incidences supplémentaires par rapport à celles du mono-recyclage décrites plus haut :
- Maîtrise des inventaires de combustibles usés ;
- Économie de ressources supplémentaire (jusqu'à 30%) ;
- Amélioration significative de l'efficacité des procédés ;
- Progression des usines du cycle et des réacteurs vers une prochaine étape d'indépendance accrue vis-à-vis de la ressource uranium.
- Il s'agit ensuite d'évoluer vers le cycle nucléaire de demain, avec comme conséquences supplémentaires par rapport à celles du mono- ou multi-recyclage décrites plus haut :
 - Diminution drastique des déchets de moyenne activité à vie longue (MAVL) et de haute activité (HA)
 - Élargissement des types de combustible et de clients adressables.

M. Bouyt du Ministère de la transition énergétique (MTE) précise à la réunion de contexte du 25 septembre, que le traitement recyclage des MOx usés fait actuellement l'objet de recherches, avec une perspective qui apparaît à ce stade crédible **mais qui doit être confirmée dans le cadre des travaux sur l'avenir des installations de l'aval du cycle.** [...] L'objectif de cette recherche est d'introduire un assemblage test en réacteur à horizon des années 2025 et 2028. Cet objectif reste ambitieux et constitue un premier jalon. Ce programme de recherche doit s'articuler avec les travaux en cours entre les industriels et le gouvernement pour envisager les perspectives d'avenir des installations industrielles pour l'aval du cycle du combustible.

Divers points sont questionnés et discutés par les participants, notamment :

- Des **interrogations soulevées sur Mélox** et sa capacité dans le futur à fabriquer le MOX à hauteur de ce qui est prévu, rappelant les difficultés : sur 24 réacteurs autorisés à avoir du Mox seulement 15 à 16 ont réellement du Mox et Mélox n'a produit que 59 tonnes en 2021.

Réponse d'Orano : Tout est mis en œuvre pour récupérer la capacité industrielle de Mélox avec des investissements en maintenance et formation. Précision : 60 T produite en 2022 et 40 T à fin mai 2023.

- Des interrogations soulevées sur les **rebuts de MOx** : M. Varin répond que « dans un processus industriel, il y a toujours un taux de non-qualité. » Les rebuts de MOx sont entreposés sur le site industriel de La Hague, dont les installations seront complétées avec une mise en service du deuxième entreposage fin juillet, augmentant de 690 le nombre d'emplacements.
- Des questions sur les **objectifs de traitement des différents types de MOx** : EDF confirme que l'objectif est bien de traiter tous les MOx, les plus vieux comme les plus récents.
- Une question sur la possibilité de **retraiter du MOx sans le mélanger** (CR réunion de contexte 12 juin)
- Une question sur la possibilité « **d'évacuer tout le MOx accumulé depuis des décennies** dans "une poignée" d'EPR, d'autant plus qu'on entrepose du MOx dont s'est débarrassé le Japon ». (CR réunion de contexte 12 juin)
- « **Est-ce qu'on a les réacteurs pour pouvoir brûler le plutonium extrait des MOx ?** »

La réponse apportée par EDF concernant ces deux dernières remarques et questions : Pour arriver à la stabilisation des flux de combustibles usés avec 18 EPR2 - qui représenteraient 30 GW électriques soit la moitié de la production actuelle - il faudrait traiter 160 tonnes de MOX par an, « *d'où le dimensionnement à 200 tonnes par an.* ». (CR réunion de contexte 12 juin)⁴.

Discussion sur la solidité de l'hypothèse d'atteindre le multi-recyclage et la RetD engagée à ce sujet.

- L'ACRO souligne les **diverses difficultés passées et actuelles de la filière** (retard Flamanville, Disfonctionnement usine Mélox, taux de recyclage uranium 2% et 1% plutonium) et qualifie les perspectives d'avenir comme « complètement hors sol ». (RC1)
L'ACRO s'interroge aussi sur le coût de cette R&D, alors qu'il faudrait investir dans les énergies renouvelables et le stockage de l'électricité. « *Seulement 3% des combustibles sont recyclés, donc le mono recyclage est inexistant et on nous vend du multi-recyclage.* ». (CS3).
- Greenpeace également, souligne le **peu de crédibilité à son avis de ces perspectives de développement**, dans une période de situation industrielle complexe où plus de 20 réacteurs sont à l'arrêt (CS3).
- Le collectif stop piscine ! également parle d'un récit « coupé des réalités de la filière ». (CS3).
→ Ceci est d'ailleurs un des arguments exprimés par ces deux derniers pour quitter le comité de suivi le 30 juin.
- Sauvons le Climat (SLC), considère que la solution du multi-recyclage, reposait sur **Superphénix ou Astrid**, deux projets qui ont été abandonnés pour de mauvaises raisons, de manière unilatérale et sans concertation (CS3).
- CFE-CGC, regrette l'abandon des projets Astrid et Superphénix. En effet, il constate qu'il faut agir très vite alors que le processus de recherche et développement va être très long. Il demande si on

⁴ Cf ci-dessus les perspectives de recherches et développement présentées par M. Varin

est en **capacité de tenir les délais et surtout d'assurer qu'on ne changera pas à nouveau de stratégie dans quelques années.** (RC2)

- FO considère qu'il ne s'agit pas de conditionner la réalisation de la piscine à la certitude que l'on pourra un jour multi-recycler les MOx, mais plutôt de **considérer que l'entreposage sous eau centralisé des combustibles usés est la meilleure solution pour garder cette option ouverte.** (CS3)
- M. HOULLEGATTE considère que la question posée est celle de la différence entre entreposage et stockage : si l'on fait de l'entreposage, c'est parce qu'il y a valorisation ultérieure. Par conséquent, « ***l'une des conditions majeures d'acceptabilité de ce type de projet, c'est d'avoir la certitude d'une valorisation ultérieure*** ». (CS3)
- Orano rappelle le programme RetD financé par France relance et qui mobilise les 3 acteurs de la filière Orano, CEA et EDF. Ce programme prévoit plusieurs jalons : en 2028, des combustibles MOx seront traités à La Hague permettant de disposer d'une quantité de plutonium suffisante pour élaborer les premiers combustibles recyclés qui seront testés, vers 2030-2032, dans des réacteurs de 1300 MW. « Le recyclage est donc une réalité » conclut-il.
- FO, considère que **la part du nucléaire dans le plan France Relance - à hauteur de 1,2 milliard d'euros d'ici à 2030 – reste limitée**, comparée au projet Astrid dont l'investissement était de 9 milliards d'euros. Il rappelle également que le budget dédié à la recherche par le CEA est pris sur ses fonds propres alors que les finances de l'établissement sont limitées. Il considère que l'Etat devra « *mettre un peu plus d'argent* » pour développer le multi-recyclage.

Question de la qualification des combustibles usés en matière ou en déchet :

Elle a fait débat lors de la concertation continue et est complètement lié aux perspectives traitées ci-dessus sur le multi-recyclage.

Le MTE a indiqué en réunion de contexte du 25 septembre que la qualification d'une substance en matière ou en déchet radioactif résulte d'une proposition de l'exploitant, et que les pouvoirs publics ont une mission de contrôle par rapport à la véracité de ce qu'il propose. C'est donc l'exploitant qui a la responsabilité de rechercher les perspectives de valorisation. En revanche, le gouvernement a le pouvoir de requalifier, le cas échéant, des matières ou des déchets, dans un sens comme dans l'autre, s'il estime par exemple que les perspectives de valorisation sont insuffisamment assurées. Ainsi, il revient au gouvernement d'exercer son pouvoir de requalification s'il apparaît que les éléments de justification produits par l'exploitant sont insuffisants ou trop peu fiables.

Des questions sont soulevées sur les réacteurs GEN IV :

- Quelle est la répartition mondiale des GEN IV ? (RC1)
- Où en serait-on de notre expérimentation française si l'on n'avait pas arrêté Superphénix et Astrid ? (RC1)
- La capacité réelle d'engager la construction d'au moins un prototype de réacteur nucléaire avancé de IVème génération à l'horizon 2030 (recommandation des parlementaires lors des travaux préparatoires de la SNBC.) (RC2)

Le MTE rappelle que s'agissant des réacteurs plus avancés - dans le cadre du soutien du gouvernement à travers le plan « France 2030 » qui prend la forme d'un appel à projets - l'ambition est d'engager une phase pré-industrielle à l'issue de l'appel à projets. M. Bouyt du MTE indique qu'il lui semble, à titre personnel, que l'objectif de construction à l'horizon 2030 indiqué par le groupe de travail parlementaire est extrêmement ambitieux. À ce stade, dans le cadre de l'appel à projets, une petite dizaine de réacteurs avancés font l'objet d'instructions et restent à des phases technologiques très amont. [...] la stratégie de recherche et développement consiste à mettre en place un appel à projets très ouvert, qui est par nature très risqué. Il y aura des échecs, des projets abandonnés, ce qui est normal et assumé. (RC2)

Extrait du power point qui donne une partie des réponses apportées par EDF (RC1) :

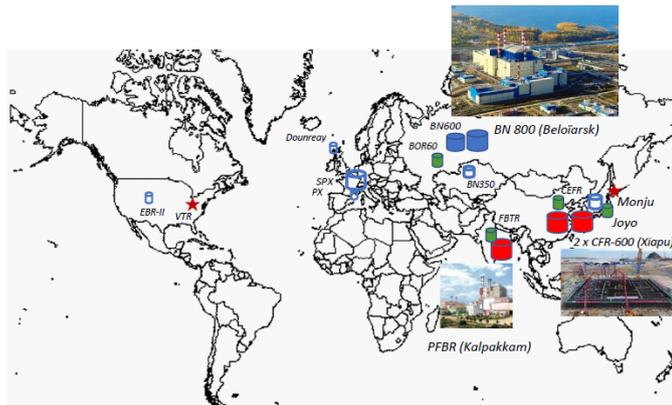
Où en est-on avec les réacteurs GEN IV ?

La technologie des réacteurs rapides est éprouvée :

- Deux réacteurs de puissance sont actuellement en fonctionnement en Russie (BN600 et BN800), construction en cours de PFBR en Inde et de deux réacteurs CFR-600 en Chine, projets au Japon et aux USA (VTR)

Les études GEN IV continuent en France pour un prototype en s'appuyant sur le savoir-faire technologique acquis SuperPhenix et Phenix et sur les études pour Astrid

- R&D avec CEA et Framatome



La nouvelle dynamique impulsée par les projets de petits réacteurs pourrait rapprocher la mise en service des réacteurs GEN IV

- Atout économique et optimisations de design possibles avec la petite taille



NATRIUM



newcleo
Fusionable Energy

Questions sur la construction d'une installation de conversion de l'uranium en France :

Question sur les investissements qui pourraient être faits pour une installation de conversion de l'uranium de retraitement au vu de la grande quantité stockée à Pierrelatte, comme cela se fait à Tomsk en Russie.

Réponse d'Orano : qu'une installation de conversion de l'uranium de retraitement est une « installation de l'amont du cycle », mais qu'il est tout à fait possible de l'envisager en France : cela fait partie des réflexions discutées cette année.

Demands faites par des participants :

- Une demande est faite sur la diffusion de cette information : « produire « des visuels relativement simples pour que ces données puissent être vulgarisées auprès du public. ». (RC1)
- Une demande est faite pour compléter l'information d'articuler les « jalons politiques » avec le raisonnement en « jalons industriels » présentés par les exploitants. (RC1)
- Une demande des élus de la mairie de La Hague, qui considère que la question centrale reste la capacité à mettre en œuvre le multi-recyclage. Il est nécessaire que les élus et la population aient les réponses sur ce sujet fondamental qui justifie le projet. En tant qu'élu elle souhaite avoir l'assurance de faisabilité à terme du multi-recyclage (CS3).

Choix du mode d'entreposage sous eau :

Suite à diverses questions sur le sujet par les participants des apports sont fait pour justifier du choix de l'entreposage sous eau par rapport à l'entreposage à sec.

L'ASN précise (CS1) que cela « offre les meilleures garanties pour la sûreté, et ce pour différentes raisons :

- d'une part, ce concept présente une résistance aux agressions significativement supérieure à l'existant, ce qui constitue un bénéfice pour la sûreté,
- d'autre part, l'entreposage sous eau permet comme l'a indiqué M. Bouyt du MTE la maîtrise de la durée du vieillissement des assemblages et leur surveillance. Les phénomènes de vieillissement sous eau sont bien connus et étudiés, ce qui n'est pas à ce

jour le cas pour un entreposage à sec de MOx déjà utilisés. C'est donc l'option la plus robuste du point de vue de la sûreté. »

Précisions apportées par Le ministère de transition énergétique (MTE) lors de la RC1 :

« L'entreposage sous eau paraît techniquement préférable à l'entreposage à sec parce qu'il favorise la tenue mécanique des assemblages et il permet leur inspectabilité. » Ces combustibles MOx sont également « plus chauds et doivent donc être refroidis sous eau pendant plus longtemps que les combustibles usés à l'uranium enrichi avant qu'un entreposage à sec soit envisageable avec les technologies actuelles. Plus la teneur en plutonium des combustibles MOX est élevée, plus cette durée est longue. » L'entreposage à sec pourrait certes représenter une solution complémentaire, selon les combustibles concernés, mais « l'entreposage sous eau reste nécessaire pour la bonne mise en œuvre de la stratégie française de gestion des combustibles usés ».

L'IRSN a réalisé deux rapports sur des comparaisons d'entreposages des combustibles usés :

- « Entreposage du combustible nucléaire usé : concept et enjeux de sûreté » (Rapport IRSN n°2018-00003 Juin 2018) : réalisé à la demande d'une commission parlementaire (consultable ici) ;
- « Analyse des possibilités d'entreposage à sec de combustibles nucléaires usés de type MOX ou URE » (Rapport IRSN n°2019-00265 Avril 2019) qui présente des « possibilités d'entreposage à sec pour un certain nombre de combustibles » (consultable ici)

Igor LE BARS de l'IRSN explique que le choix industriel entre ces options est contraint par des limites techniques de sûreté concernant la puissance thermique du MOx : celles qui sont souvent citées sont de 6 kW (note : pour le transport des assemblages), et de 2 kW (note : pour leur entreposage à sec). Cela dépend de leur de la quantité de plutonium dans le combustible, du temps de refroidissement déjà réalisé et du conditionnement choisi par l'industriel (x assemblage par conteneur : si l'industriel décide de mettre moins de combustible dans un emballage, cette limite peut être augmentée) :

- la première génération de combustibles MOx utilisée en France contenait environ 5% de plutonium et représente 1200 assemblages : ils sont compatibles aujourd'hui avec un entreposage à sec ;
- la deuxième génération avec 7% de plutonium représente 1500 assemblages : un entreposage à sec commence à être possible ;
- la troisième génération, soit les combustibles avec 8,65% de plutonium qui sont utilisés actuellement, correspond à plus de 2500 assemblages et les possibilités d'entreposage à sec sont au-delà de 2030.

Il décrit ensuite les avantages et inconvénients de chaque technologie, en précisant que le choix de nouveaux entreposages de combustibles usés relève des industriels, qui doivent considérer un ensemble de contraintes. Il précise que les objectifs de sûreté sont atteignables pour les deux types d'entreposages.

EDF a privilégié l'entreposage sous eau, compte tenu de la nature des combustibles usés à entreposer, mais aussi du besoin d'entreposage de longue durée. EDF considère que l'entreposage sous eau est le seul pour lequel toutes les garanties sont apportées pour les durées considérées, en termes de tenue des assemblages, de surveillance de ces assemblages et de reprise. (RC1)

M. Bouyt du MTE exprime à nouveau à la RC2, que ce type d'entreposage sous eau est nécessaire tout particulièrement pour les MOx usés. En effet ceux-ci sortent du réacteur à des températures beaucoup plus élevées que les combustibles à l'uranium non MOxés, et nécessitent donc un temps de refroidissement sous eau supérieur et de fait une durée d'entreposage plus longue. Par ailleurs, l'intérêt de l'entreposage sous eau est de davantage maîtriser le vieillissement de ces combustibles pour permettre, le cas échéant, leur traitement recyclage.

Points de discussion :

- Certains estiment que l'option entreposage à sec n'a pas été assez étudiée en prenant en exemple d'autres pays qui n'auraient pas fait ces choix. CS1.
- « *Il y a une gestion totalement différente dans la majorité des pays qui passent très souvent par une grande partie d'entreposage des combustibles en voie sèche, ce procédé est d'ailleurs reconnu et validé par plusieurs autorités de sûreté nucléaire dans le monde.* » RC1
- Le questionnement sur le choix d'une piscine centralisée plutôt que d'agrandir toutes les piscines qui sont sur site ou de densifier l'entreposage. Réponse : Projet étudié mais arrêté par sa complexité et faisabilité technique. RC1
- La maire de La Hague, reconnaît la nécessité de refroidir les MOx usés et que « *l'entreposage sous eau avait du sens* ». Reste pour elle, la question de l'avenir du retraitement et de l'emplacement de la piscine. (RC2)

Demandes :

- Demande d'un **approfondissement de la note produite par l'IRSN et des études comparatives entre les deux modes d'entreposage**. Au-delà Greenpeace estime qu'il faudrait qu'une entité, l'exploitant ou le comité de suivi, **saisisse de nouveau l'IRSN pour aller plus loin dans ces études**.
- Demande qu'il y ait un **retour d'expérience des autres pays**.
- Demande d'une **discussion de ces alternatives**.

Questions relatives à l'impact sur l'environnement du projet et les enjeux socio-économiques

Thèmes	Questionnements	Où ?	Aller plus loin ?
Rejets d'effluent et la gestion de l'eau	<p>Consommation d'eau / besoin en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien, pour quels usages (remplissages piscine, bassins et compléments, utilisation quotidienne, etc.) • D'où provient l'eau ? • Impacts sur la ressource en eau, « comment gérer une piscine avec une ressource qui s'amenuise ? » En particulier : impact sur les nappes phréatiques : prélèvements ? Notamment en phase chantier. <p>Rejets d'eau usée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Combien ? où ? • Rejets vers les nappes phréatiques, les cours d'eau alentour ou en mer (ruisseau des Landes, lac des Moulinets) ? <p>Besoin d'un nouveau bassin d'orage ?</p> <p>Entretien des châteaux</p> <p>Emplacement et gestion des bassins nord/Sud Orano, EDF ?</p> <p>Prise en compte des aléas climatiques. Risques inondations, notamment en phase chantier. Evolution de la réglementation lutte incendie : quel impact sur l'eau ?</p>	<p>Demande dans les questionnaires en amont du CS1 Abordé à de nombreuses reprises (CS1, CS3, GTE1, GTS2) Questions sur la plateforme</p> <p>Information apportée notamment en GTE1 Un point d'information devait se traiter en GTE2 mais pas eu le temps, traitée en GTS2 Fait l'objet de deux fiches thématiques : rejets d'effluents » et « gestion de l'eau »</p>	<p>A voir si besoin d'aller plus loin ou de complément des fiches déjà réalisées.</p> <p>Réponse à compléter et clarifier sur bassin d'orage</p>
Accès, circulation, parking	<p>Stationnement ; infrastructures routières ; gestion des flux en phase chantier puis en phase d'exploitation et impact sur circulation ; accès au site transport des combustibles usés</p> <p>Quels parkings, en phase chantier, en phase opérationnelle, en cas de seconde piscine, pour les agents, pour les divers sous-traitants, pour les poids lourds ? Les accès au site et les stationnements : options d'accès au site Les parkings vont-ils être créés, agrandis, avec quel impact sur la perméabilité ? Avec quelle mise en place de navette pour éviter les stationnements sauvages ?</p> <p>Quelles adaptations des fréquences de transports en commun seront envisagées ? Comment favoriser le vélo et le covoiturage ?</p> <p>Quels impacts sur le rond-point des chèvres ? Demande de création d'un contournement du rondpoint des chèvres (Alternative route sud)</p>	<p>Demande dans les questionnaires en amont du CS1 Abordé à de nombreuses reprises (CS1, CS3, CS4, RC1, GTE1, GTS1) et sur la plateforme.</p> <p>A fait l'objet d'un temps en GTE1 et d'échanges GTE2 Existence d'une fiche partiellement sur le sujet : « Etude d'impact environnemental »</p>	<p>Créer un document qui rassemble l'ensemble des informations pour les parkings</p> <p>Attente d'une nouvelle étude d'EDF à venir ?</p>
Gestion des terres liées à l'assainissement et des terres liées à la phase chantier	<p>Questionnement sur la gestion des terres excavées en général. Les terres issues de la fouille EDF seront-elles évacuées ? Peuvent-elles servir à d'autres usages, dont talutage pour insertion paysagère, etc. ? Pourquoi les terres contaminées liées à l'assainissement sont-elles stockées sous bâtiment et pas de manière plus « douce » pour limiter l'impact visuel ? Imperméabilisation d'une zone supplémentaire, même si on est déjà sur un site industriel. Les terres du Mont Troppé [NDLR : zone située à l'Est de la parcelle envisagée] sont-elles évacuables ?</p>	<p>CS1, GTE1, GTE2 Rencontres avec le public Questions sur la plateforme</p>	<p>Reste à traiter selon les garants (a été traité de manière éparse)</p>
L'assainissement préalable du	<p>Questionnement sur les délais ; modalités ; impacts potentiels ; gestion des terres excavées</p>	<p>CS1, GTE1 Rencontres avec le public</p>	<p>Obtenir clarification sur la</p>

terrain par Orano	Quelle gestion du Parc aux ajoncs, et suites données au rapport de l'IRSN sur ce sujet ? Questionnement sur les raisons de la dérogation obtenue du préfet pour commencer les travaux d'assainissement.	Questions sur la plateforme Fait l'objet d'une fiche thématique : « assainissement préalable du terrain par Orano »	dérogation. Statuer s'il faut aller plus loin
Occupation et artificialisation nouveaux terrains	Parmi les enjeux environnementaux, la question de l'artificialisation de nouveaux terrains au détriment de la biodiversité ou de l'activité agricole à La Hague a été posée.	Questions lors des rencontres publiques et lors des GT	Faire un bilan d'artificialisation ?
L'éventuelle seconde piscine (voir aussi-ci-dessous)	Des questions et problématiques soulevées : - sur la capacité de cette seconde piscine - la problématique du choix de l'implantation, et comment cela influence les choix réalisés sur la première piscine - du risque et de l'impact d'une seconde piscine, même si cela entrera dans un nouveau système de concertation. - L'impact sur la consommation des terres agricoles, sur l'implantation des parkings, - le renforcement potentiel de l'impact visuel	CS1, GTE2, RDIF, Questions sur la plateforme	Continuer à préciser ces aspects
Raccordement électrique	Si le projet se fait, le bassin devra-t-il être relié à une nouvelle ligne à haute tension, et si oui par où devrait-elle passer ? (CS1)	CS1 Réponse en GTE1 à confirmer	A confirmer
Phase chantier	Comment sera géré le chantier, quelles seront ses nuisances ? Gestion des déchets du chantier en général. En particulier : est-ce que les pratiques passées d'incinération seront les mêmes sur ce chantier-là ? Comment sont stockés les big bags qui ne sont pas hermétiquement fermés ? Les poussières potentiellement radioactives libérées pendant les travaux sont-elles traitées ? est-il possible d'assainir sous confinement ?	Abordé dans diverses réunions dont CS1 et GTE1 Rencontres avec le public Questions sur la plateforme	Reste à clarifier et à approfondir selon les garants, mais pas prioritaire
Environnement et Biodiversité	Quels sont les risques sur l'environnement et la santé des populations riveraines ? Quelles compensations des zones humides ? Comment le territoire et le voisinage seront-ils associés aux mesures de compensation ? Expression du besoin de disposer des études d'impact environnementales en amont de l'enquête publique : certaines réponses restent en attente alors que les études avancent et que le dossier de demande d'autorisation de création va prochainement être déposé. Sont évoqués les sujets de la gestion de l'eau, des mesures environnementales, ... (CS1, CS4)	CS1, GTE1, CS4 Dans les rencontres avec le public Fiche thématique expliquant ce qu'est une étude d'impact.	Reste à traiter selon les garants Notamment diffuser les éléments dispo de l'étude d'impact
Bruit	Quels seront les bruits et vibrations engendrés par le chantier (tirs de mines, etc.), lié à la ventilation, aux accès, etc. ? Demande d'atténuer le bruit et la lumière pour les habitants de Jobourg	GTE1 Dans les rencontres avec le public	Reste à traiter selon les garants
Halo lumineux	Nuisance visuelle et impact sur l'environnement Demande d'atténuer le bruit et la lumière pour les habitants de Jobourg Demande d'avoir des photomontages en simulation nocturne	GTE2	Reste à traiter selon les garants
Santé	Quels sont les risques sur l'environnement et la santé des populations riveraines ? (CS1) Questionnement sur la qualité de l'air (Public)	CS1 Dans les rencontres avec le public	Reste à traiter selon les garants
La sûreté et sécurité des installations et des transports de matières	- Interrogation sur l'absence de groupe de travail sur la sûreté et certains confirment que c'est un sujet d'importance - La notion de risques, liée à la dimension « nucléaire » du projet et dû à la concentration de matières radioactives - Demande du recensement et l'analyse de tous les impacts en termes de sûreté sécurité, en phase chantier puis en phase	Demande dans les questionnaires en amont du CS1 En CS1, GTE1 Dans les rencontres avec le public	A reprendre et approfondir selon les garants

	<p>d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment gère-t-on le risque d'accident grave ? Quelle coordination des deux industriels en cas de crise ? - Risque d'accident lié à des malversation (chute aéronef, etc.) - Risque d'accident nucléaire lié à des événements naturels (séisme, inondation) citant l'exemple de Fukushima en 2011. - Questionnement sur la sécurité des véhicules acheminant les combustibles usés vers le site d'Orano, ou sur les réseaux routiers et ferroviaires (suffisamment fiables pour assurer ces transports dans de bonnes conditions ?) 		
Impact visuel et paysager	<p>Travail sur les formes et couleurs des bâtiments à partir de photomontage et de propositions (en amont de l'élaboration du cahier des charges)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de photomontage hiver et été - Demande simulation nocturne pour le halo lumineux <p>Demande que ce type de réflexions puissent être soumises à participation citoyenne</p> <p>La question des haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A qui incombera l'entretien des haies (réalisées pour des raisons d'insertion paysagères) le long des routes ? - Doutes et discussions sur la possibilité de faire pousser durablement des haies, interrogation sur les espèces végétales employées. Conseil de demander aux agriculteurs et d'inclure la question d'adaptation du au réchauffement climatique. - Questionnement sur les cas où les haies réalisées se trouvent sur des terrains privés - Inquiétude de changer les paysages patrimoniaux pour réaliser l'insertion paysagère du site. - Impact de ces aménagements sur les agriculteurs ? <p>Questions sur la taille et forme des aérorefrigérants</p> <p>Continuité du mur de ceinture du site d'Orano ?</p>	<p>CS4</p> <p>A fait l'objet de 2 ateliers environnement en présence des architectes et paysagistes-concepteurs : GT2 et GT3</p>	<p>Statuer sur comment soumettre au public ?</p> <p>Donner à voir comment les travaux et résultats vont se traduire dans le cahier des charges et dans les choix retenus in fine.</p>
Impact en termes d'image sur le territoire et sur le tourisme	<p>Craintes de la dégradation de l'image du territoire qui serait trop associée au nucléaire et au point de concentration français (et au-delà) de ses déchets nucléaires.</p> <p>Le projet est-il un obstacle aux démarches de labellisation Grand Site de France et Géosite de La Hague ?</p> <p>Souhait de certains participants de parvenir à dissocier l'image de la commune de La Hague de l'activité industrielle de retraitement menée sur la commune ; éviter le terme : « le site de la Hague »</p>	<p>Demande dans les questionnaires en amont du CS1</p> <p>Rencontres avec le public CS1, CS3, GTS1</p>	<p>A voir si besoin d'aller plus loin et dans quelle instance.</p>
Impact et articulation avec les autres activités économiques, le développement et l'aménagement du territoire	<p>Le projet aura-t-il des interférences avec les autres activités du territoire, notamment touristiques et agricoles ?</p> <p>Quelles concurrences sur le marché du travail avec les besoins en personnels des autres activités sur le territoire ?</p> <p>La piscine représente un enjeu structurant pour le territoire de La Hague, est-ce que cela va contraindre son évolution ou empêcher des constructions ?</p> <p>Quels sont les impacts du projet sur le développement des communes voisines (aménagements, équipements, infrastructures...) ?</p> <p>Le projet aura-t-il un impact sur la valeur du foncier à proximité du site ?</p>	<p>Demande dans les questionnaires en amont du CS1</p> <p>GTS1, GTS2</p> <p>Dans les rencontres avec le public</p>	<p>A approfondir</p> <p>Voir à quel niveau avec quels acteurs</p>
Impact économique positif attendu	<p>Emploi local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien de création d'emploi en phase chantier et exploitation ? - Leviers pour optimiser l'emploi local, via le recours aux entreprises locales, en phase chantier et exploitation 	<p>Demande dans les questionnaires en amont du CS1</p> <p>CS1, GTS1</p> <p>Dans les rencontres avec le</p>	<p>A traiter</p> <p>Voir à quel niveau avec quels acteurs</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Question des clauses contractuelles en faveur de l'emploi local - Faire connaître les compétences nécessaires et les formations existantes. <p>Quelles seront les retombées fiscales pour la commune (rappel : « celles négociées au départ de l'implantation de ces installations a évolué ensuite à la baisse »). (CS1)</p> <p>Apports du projet pour les riverains ? Quels seront-ils ? De quelle nature ? Demande que les apports du projet pour les habitants constituent un sujet de réflexion transversal, et que l'ensemble des sujets identifiés puisse ainsi être examiné en fonction de ça. « Un travail d'identification des apports du projet dans la vie de tous les jours pour les habitants de La Hague est ainsi à entreprendre. »</p> <p>Comment favoriser les retombées locales pour les commerces locaux ? Les nouveaux salariés vont-ils consommer localement, à la Hague par exemple ? Développer des offres commerciales adaptées (restauration, etc.). Problématique des horaires et de la sécurité qui serait un frein.</p>	public	Notamment auprès du public
Accueil des salariés et infrastructures d'accueil	<p>L'accueil des salariés considéré comme un point prioritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités d'accueil des salariés, en particulier lors du chantier (logement, restauration...) et coût de cela. - Contrainte urbanistique notamment loi littoral et risque naturel (PPRN) forte sur offre de logement déjà tendue. - Nécessité d'avoir une vision globale des chantiers à venir (sur 10 à 20 ans) pour prévoir au niveau politique et aménagement Orano et EDF. - Questions liées aux politiques d'aménagement et de planification territoriale : croiser à l'échelle de la CAC (plan de développement des réseaux d'assainissement, plan déplacement, PCEAT, PLUi ; SCOT), département et région sur les aspects économiques - Question des mobilités, avec des transports en commun peu utilisés par les salariés notamment. <p>Question d'une possible aides des industriels pour investir dans la rénovation de énergétiques des bâtiments ?</p> <p>Question sur la démarche « Grand Chantier » : est-elle envisagée ? Cela pourra favoriser.</p>	<p>CS, GTS1, GTS2, CS4 Dans les rencontres avec le public</p> <p>Traité en GTS2</p>	<p>A poursuivre</p> <p>Voir à quel niveau avec quels acteurs</p>

Quelques commentaires en complément du tableau :

La gestion de l'eau

Il s'agit de la troisième priorité exprimée dans le cadre des questions environnementales spécifiques au site et elle s'exprime sous la forme de multiples interrogations qui relèvent des effets cumulés avec les installations d'Orano, du partage d'installations de traitement ou de secours avec Orano, des besoins réels de l'installation EDF et des ressources mobilisées, des risques de pollution pendant le chantier ou par des rejets en exploitation ou encore de « lessivage » de sols pollués.

Si ces questions sont l'occasion de rappeler qu'elles doivent être traitées dans l'étude d'impact que devra comporter le dossier de demande d'autorisation de création d'une Installation Nucléaire de Base (INB). Les questions sur ce sujet ont été nombreuses. Il serait opportun de vérifier si les discussions et réponses

apportées à ce stade sont suffisantes. A voir si besoin d'aller plus loin ou de complément des fiches déjà réalisées. Réponse à compléter et clarifier sur bassin d'orage.

Questions sur l'éventuelle seconde piscine :

EDF explique que des dispositions sont prises (surface disponible, préparation d'interface) pour être en mesure de compléter ultérieurement cette installation d'un deuxième bassin pour l'entreposage long terme des combustibles usés MOx et URE ; ce bassin ferait l'objet d'une procédure d'autorisation dédiée le moment venu, selon la législation en cours actuellement. La concertation actuelle ne concerne qu'une seule piscine. Si un deuxième bassin était décidé un jour, un processus de concertation serait en effet réenclenché avec un dossier d'autorisation de création, une enquête publique, etc.

La maire de La Hague, confirme qu'il s'agit bien de ce qui a été exposé depuis le départ. Elle précise néanmoins qu'elle a été la première à se poser cette question-là puisque c'est inscrit dans le document initial qui a été présenté. Se pose donc la problématique du choix de l'implantation, du risque et de l'impact d'une seconde piscine, même si cela entrera dans un nouveau système de concertation. Toutefois, elle n'imagine pas que le choix de l'implantation d'une première piscine ne fasse pas référence pour l'implantation d'une seconde. Autrement dit, si cela devait être le cas, le choix d'implantation de la première pourrait éviter d'étendre le site sur des terres agricoles. Cela entraînerait également des conséquences sur l'impact visuel de ces implantations.

Les garants de la CNDP partagent les demandes de Mme la Maire de la Hague sur ce sujet. Ils estiment qu'il est important qu'au sein de la concertation, toutes les incidences sur le projet liées à la préservation de la possibilité de faire une deuxième piscine soient partagées. Il est également nécessaire de faire clairement apparaître dans le dossier en quoi le projet pourrait être différent si l'idée de pouvoir faire une deuxième piscine était abandonnée.

EDF, indique qu'il entend cette demande et qu'il précisera ces aspects le plus clairement possible.

Les questions relatives aux accès au site pendant les travaux et pendant l'exploitation, des travailleurs sur le site, des transports de combustibles et des entreprises de maintenance courante ou lourde ont été une préoccupation constante exprimée lors de la concertation préalable et EDF avait l'engagement des solutions variantes à ce problème.

Après présentation des quatre variantes étudiées et préalablement soumises à la collectivité locale, la variante dite « mixte » apparaît comme de nature à satisfaire un nombre important de demandes. Différentes questions sont posées et les réponses apportées pour la plupart. Différents points restent à régler sans qu'ils apparaissent à ce stade de nature à remettre en cause la variante proposée.

Le débat permet de recenser différentes propositions d'amélioration et d'organisation des transports pour la plupart déjà évoquées préalablement mais avec une priorité moindre (eu égard à leur impact sur l'étude du projet) qui seront à étudier.

L'insertion paysagère

Les problèmes d'insertion paysagère d'un « bloc industriel » tel qu'était présenté le projet lors de la concertation préalable étaient apparus comme importants pour tous les participants dans l'hypothèse d'une réalisation du projet et cet enjeu est réaffirmé à l'occasion de la première réunion du groupe de travail. Les nombreuses questions posées et remarques faites à l'issue d'une présentation indiquant les évolutions de la volumétrie du projet et de son évolution en fonction des études illustrent assez bien la complexité du sujet renforcée par l'état global de la perception de ce site d'une part, la multitude des points de vue.

Il apparaît qu'une partie du travail repose sur une acculturation aux questions et aux solutions (et leurs limites) en termes d'insertion paysagère pour faciliter l'expression de préférences ou de rejets de telle ou tel type de réponse.

Le principe d'homogénéité entre les deux complexes industriels est ressorti : « constituer visuellement une seule et même usine » « s'inscrire dans la continuité de l'existant ». Demande s'il est possible de réduire la hauteur des bâtiments.

Une demande est faite de l'organisation d'une participation et une expression des citoyens sur ce thème en GTE1.

La question de la gestion des terres polluées présentes sur le site.

Le site a été partiellement utilisé comme dépôt de terres polluées. Orano doit procéder à la dépollution de celui-ci avant de le remettre à EDF ; des travaux préliminaires seraient déjà en cours et un certain nombre de questions sont posées concernant à la fois à la qualification des terres sur place (niveau de contamination, volumes, etc.), leur devenir et les procédures relatives à cet aspect du projet.

Une question que les garants préconisent de reprendre dans les prochaines réunions avec la question du traitement des terres en général (issue du chantier et excavation et issue de la dépollution par Orano).

Les questions de sureté sont présentes et plus délicates à traiter en raison de leur nature. Un certain nombre d'éléments de réponses sont données quant à la prise en compte des installations tant d'EDF que d'Orano notamment en termes de contraintes (comme par exemple l'impossibilité de plantations à proximité des clôtures des sites).

Un thème particulier concerne **les contraintes que la réalisation du projet pourrait générer à l'extérieur du périmètre du site de l'INB** comme par exemple l'interdiction de certains établissements recevant du public (ERP). La réponse quant aux contraintes de ce type reste à compléter en fonction notamment de l'implantation définitive retenue (avant l'enquête publique en tout état de cause).

Zoom sur les travaux à l'occasion de la deuxième réunion du GT environnement :

L'objectif de cette deuxième réunion était « *d'identifier des préférences parmi certains leviers d'actions⁵ possibles en matière d'aménagements paysagers et architecturaux afin d'orienter le travail des cabinets d'architectes et de paysagistes-concepteurs chargés de proposer des solutions techniques adaptées. Ces solutions seront traitées par la maîtrise d'ouvrage pour vérifier leur compatibilité avec l'ensemble des contraintes du projet* ». Le but rappelé est de faire évoluer le projet pour y intégrer les orientations préférentielles exprimées en termes d'insertion visuelle. « *L'échéance de ce travail est fixée à mi-2024, avant l'ouverture d'une séquence menant à l'enquête publique en 2025. Ce calendrier permet à l'équipe EDF de prendre en compte les résultats des groupes de travail dans l'élaboration du projet* ».

Différentes questions de précisions relatives au fonctionnement du site et des conséquences sur les différents stationnements et accès ainsi que sur la place laissée à une éventuelle deuxième piscine à terme ainsi qu'aux installations alors partagées entre les deux auxquelles il est apporté les réponses utiles (avec une interrogation quant à la capacité de la seconde piscine éventuelle).

La suite de la réunion est consacrée à un travail sur l'insertion paysagère à la fois à vocation pédagogique et d'illustration par les prestataires d'EDF en charge des questions architecturales et paysagères du travail en cours et des choix à faire pour apporter une réponse pertinente tant selon les professionnels que du point de vue des habitants de La Hague. Ces travaux permettent de faire émerger certains choix préférentiels qui

⁵ Il y a trois familles de leviers : l'implantation de l'installation (sur ce point, les éléments présentés aujourd'hui tiennent compte des expressions lors de la concertation préalable), l'environnement paysager du site, l'aspect des bâtiments.

illustrent clairement des lignes directrices, parfois difficiles à concilier, à travailler par les équipes avant un troisième atelier :

- *Globalement, il faut faire en sorte que « les bâtiments s'oublient dans le paysage » et « qu'ils ne contrastent pas avec les installations existantes »*
- *Un consensus s'est dégagé sur les dégradés, en veillant à ne pas prendre une couleur qui tend vers le bleu ciel*
- *Le souhait est donc de tendre vers des formes cubiques, notamment pour les édicules. Les participants se demandent également s'il est possible de réduire encore la hauteur des bâtiments.*
- *le sujet du geste architectural a été fortement débattu en atelier. Elle en a retenu qu'il ne fallait pas que l'architecture soit trop clivante, même si les perceptions peuvent varier dans le temps.*

Cette réunion a fait aussi émerger différents autres thèmes à traiter :

- **la gestion des terres et des déchets du chantier** pourrait faire l'objet d'une réunion du groupe de travail, tout comme la question de la biodiversité et des compensations environnementales
- les deux sujets qui ont émergé des échanges ce jour autour de **l'impact lumineux et du bruit** pourront aussi être traités ultérieurement.

Avis des garant.e.s sur le déroulement de la concertation

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'animation a occupé une place importante au début de la concertation continue en vue de pallier les difficultés rencontrées lors de la concertation préalable aux causes diverses allant du contexte général (crise sanitaire, information préalable sur le projet très limitée, contexte évolutif tant en termes de politique énergétique), aux questions de politique nucléaire. Notons aussi lors de la concertation préalable de la Piscine nucléaire, la méconnaissance des résultats du débat effectué sur le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR5), qui n'était pas encore approuvé alors. Le besoin d'expression des publics sur ces sujets a pu en partie occulter les enjeux très locaux du projet s'il se réalisait.

Ce dispositif, appelé « comité de suivi » s'est doté d'un principe de fonctionnement négocié, avec des instances dont la composition a été décidée collectivement. Les garants ont appuyé la mise en place de ce comité par un conseil transparent aux diverses parties et avec la rédaction d'une note publiée auprès des participants sur la proposition élaborée par EDF. Notons en particulier, suite à la demande des garants et de certains participants, la présence du public (en tant qu'observateur) et des médias qui a été rendue possible.

La mobilisation du maître d'ouvrage d'une part, l'engagement du sénateur Houllégatte et des deux sous-préfets successifs ont donc permis de constituer un comité de suivi de nature à mettre en place et à contrôler une concertation maîtrisée localement et à la doter de différents outils et lieux adéquats.

Si EDF reste bien opérateur et responsable d'assurer le bon déroulement d'une concertation continue de qualité telle qu'encadré par le code de l'environnement et ses principes, ce comité peut être force de proposition quant :

- à la demande de précisions et d'information sur le projet et ses éléments de contexte,
- à l'établissement de la nature des travaux, des sujets prioritaires choisis par les Groupes de travail et des ordres du jour des différents groupes de travail et réunion de contexte,
- aux modalités d'information et de participation du public.

Si lors des premiers comités de suivi les ordres du jour et les dates ont eu du mal à se caler en pleine concertation, à partir du comité de suivi de juin, les garants observent que les sujets à traiter par les sous-groupes sont bien discutés collégialement en comité de suivi animé par ses deux co-présidents. Un comité de coordination est mis en place pour préparer les comités de suivi eux-mêmes.

Ce modèle de concertation continue apparaît comme très intéressant à poursuivre pour les garants. Dans le dernier rapport des garants, il sera intéressant d'évaluer la manière dont ce dispositif a effectivement pu participer à définir le projet qui sera déposé et à permettre l'amélioration et la transparence de l'information sur un sujet complexe et parfois partiellement éclairé de l'avis de nombreux acteurs et habitants, qu'est le nucléaire en France.

Elle a permis dans un premier temps de mobiliser la très grande majorité des acteurs concernés. Assez vite, dès le troisième comité de suivi de juin, certains d'entre eux dont la position est davantage celle d'une remise en cause du recours à l'énergie nucléaire et/ou au recyclage des combustibles usés ont pris leur distance vis à vis de ce dispositif. Il s'agit de Greenpeace et du collectif Stop Piscine ! Ils estiment ne pas avoir reçu de réponses satisfaisantes à leurs 3 questions qui conditionnaient leur participation (opportunité du projet, choix du site, étude d'alternatives) et que le dispositif du comité de suivi n'est pas satisfaisant dans son fonctionnement (voir le détail des arguments dans la partie les interrogations et sujet exprimé par les publics et acteurs).

Les garants entendent ces arguments et regrettent cette absence de ces associations dans un dispositif de concertation tout récemment mis en place, relativement ouvert et dont les présidents ont démontré la volonté d'amélioration continue et de prise en compte des remarques.

Néanmoins leur présence sur une bonne partie des lieux de rencontre avec le public organisés par EDF a permis des apports différents aux publics présents. La présence de divers autres acteurs et en particulier de l'association l'ACRO dans le dispositif, permet tout de même l'expression d'avis diversifiés.

La mise en place de groupes de travail dédiés aux conditions d'amélioration du projet dans des domaines repérés à l'occasion de la concertation préalable a permis un travail intéressant qu'il s'agisse de l'intégration du projet dans son environnement et/ou de la résolution des questions essentielles de l'organisation des accès sans perturbation supplémentaire sur le réseau routier local. **Il reste cependant divers sujets à traiter, qui sont détaillés dans ce présent rapport** (voir partie sur les sujets abordés lors des réunions et divers travaux du comité de suivi et de ses groupes de travail). Les garants émettent diverses recommandations pour permettre au comité de suivi et à EDF de statuer sur le besoin ou non d'approfondir ou de traiter spécifiquement les sujets évoqués par les publics rencontrés et les acteurs participants au comité de suivi. **Les questions concernant l'environnement et la biodiversité, les nuisances sur la santé et qualité de vie, la gestion en phase chantier, la gestion des terres et de l'eau semblent importantes à traiter** spécifiquement ou à approfondir notamment en capitalisant les éléments déjà discutés et apportés par EDF.

Il en est de même pour les questions socio-économiques dont le traitement a fait l'objet de deux groupes de travail dédiés. Les questions de l'accueil des salariés et des retombées économiques sur le territoire sont posées comme prioritaires. **Des leviers concrets sont demandés par les participants, et notamment que soit explicité par quels aspects ce projet pourra être bénéfique pour l'habitant du territoire.** Les travaux des GT socio-économiques ont commencé à les étudier. Il semble que pour aller plus loin, **il faudrait élargir le périmètre de réflexion et que l'ensemble des acteurs et décideurs sur l'aménagement du territoire à une échelle plus large puissent être présents** (Communauté urbaine, acteurs du tourisme, acteurs économiques pertinents, chambres consulaires, département, région peut-être). La procédure « Grand chantier » qui pourrait se mettre en place serait également de nature à favoriser ce travail. Ces questions des retombées économiques **ne doivent pas occulter par ailleurs les aspects potentiellement négatifs avec les effets de concurrence sur le marché de l'emploi, sur le tourisme et d'attractivité du territoire, ou sur le développement et l'aménagement du territoire des communes les plus proches.**

Par ailleurs la tenue de réunions dédiées au contexte très évolutif dans lequel EDF développe le projet, a permis de compléter et d'affiner la connaissance de certains enjeux et difficultés ou problèmes importants. De nombreux sujets ont été abordés qu'il s'agisse de l'opportunité du projet dans le contexte du mix énergétique national, du choix du site, des perspectives effectives de retraitement et multi-recyclage de MOx, de quantité de combustibles à entreposer, du mode d'entreposage sous eau ou à sec.

De même cela a permis d'évoquer l'avenir du site industriel de la Hague dans sa totalité et d'attirer l'attention sur l'intérêt d'en apprécier les enjeux. Cela a été une demande forte des acteurs du territoire local que d'avoir une vision claire sur l'avenir économique du site, celui-ci dégageant plus de 5 700 emplois. Une réponse a été apportée très récemment par le Conseil de Politique Nucléaire de février 2024 et le gouvernement (voir le chapitre contexte) qui permet pour certains d'évacuer cette question et de renforcer l'opportunité du projet.

Les garants notent que les questions d'alternatives au site industriel de la Hague, du type d'entreposage à choisir, ou de la faisabilité du multi-recyclage de MOx dans les temps prévus, semblent encore partiellement donner satisfaction à plusieurs participants. Le présent rapport synthétise et rappelle les demande et propositions réalisées sur ces sujets, dont certaines n'ont pas encore eu de « traitement ». Le

comité de suivi pourra statuer comment les travaux et apport d'information doivent évoluer dans ce sens. Des demandes sont faites également pour compléter les jalons politiques avec le raisonnement en jalon industriels.

Par ailleurs, certains participants, ainsi que les garants, ont souligné le fait que l'on ne peut considérer que l'information effectuée dans les groupes de travail et la réunion de contexte permette l'information complète du public dans toutes ses composantes sur ces sujets, malgré la diffusion publique sur le site du projet des comptes rendus et supports de présentation. La lettre d'information assez généraliste et diffusée à moins de 500 contacts est intéressante mais ne semble pas être suffisante non plus. **Le besoin de supports et d'efforts particuliers spécifiques d'information sur l'actualité du projet et les travaux du comité semble donc faire consensus.**

Les trois séries de rencontres vers le public soit en mairies soit dans divers lieux (marchés, centres commerciaux, etc.) ont fourni une perception plus fine des attentes et interrogations d'un public non particulièrement mobilisé. Il en ressort la prééminence de questionnements sur « le nucléaire ».

Après un bilan général de ces rencontres et de l'information du public lors du comité de suivi du 30 juin, **les garant.e.s ont pu exprimer le fait qu'ils souhaiteraient que le dispositif soit élargi et approfondi permettant de toucher un plus large public compte tenu de l'envergure et de la nature du projet.** Plusieurs participants ont également fait des propositions en ce sens. Il a été décidé de réaliser une réunion sur le sujet, où les garants ont pu faire part de retours d'expérience de la CNDP sur le sujet de l'information et de la mobilisation des publics.

Ces résultats doivent permettre de mettre en place un volet grand public de la concertation continue plus poussé, c'est à dire touchant une part de la population plus large en orientant l'organisation des dispositifs de concertation vers les centres d'intérêts exprimés.

A ces diverses fins, le comité de suivi a très utilement décidé de mettre en place **un groupe de travail « information du public » chargé d'orienter la deuxième année de la concertation continue.**

Par ailleurs, la réalisation de fiches pédagogiques supplémentaires est prévue depuis le premier comité de suivi de mars 2023 sur diverses thématiques pour venir enrichir les 5 fiches déjà réalisées par EDF. Certaines fiches pourraient être complétées par le regard des acteurs, dite « fiches miroir ». Ces fiches pourraient ainsi constituer un grand apport pour la bonne information du public, mais elles n'ont pas pu être produites pour l'instant. **Il serait pertinent afin de poursuivre rapidement ce travail de se donner un dispositif d'élaboration collectif et des objectifs précis dans le temps.** Les garants ont produit un tableau récapitulatif en ce sens dans le présent document.

Enfin, les garants soutiennent la proposition réalisée en Comité de suivi 4, **sur la tenue d'un document de reporting et de suivi sur les sujets et questions évoqués de pour faciliter les travaux et avancées.**

C'est l'objet de ce présent rapport des garants, mais effectivement un travail plus systématique pourrait être mis en place par EDF par la suite sur le suivi des questions, de la satisfaction donnée par les réponses apportées jusqu'à présent, sur les sujets à aborder et approfondir, et sur les sujets clos. IL pourrait également s'agir de mettre davantage en avant les travaux effectués par les groupes de travail et leurs résultats et impacts sur le projet.

Analyse des garants sur les sujets et questions portés par les publics lors des 25 rencontres :

La prééminence des questions relatives au contexte est manifeste et traduit une insuffisance de connaissance et de compréhension des tenants et aboutissants des politique nucléaire et énergétique, un besoin qui s'étend bien au-delà du projet de piscine. Ce constat dans la région parfois présentée comme la plus nucléarisée de France pourrait paraître surprenant mais elle peut être expliquée par le fait :

- que le précédent débat remonte au projet de construction de l'EPR de Flamanville à l'exception du débat national sur le PNGMDR très spécifique d'une part,
- et que la concertation préalable s'est déroulée dans une période particulière (crise sanitaire), a pâti de l'absence d'information préalable large et a été perturbée.

Cette situation peut tout à fait s'interpréter comme **une demande d'information plus continue et ciblée. Elle renforce la nécessité de diffuser largement les éléments fournis et échangés à l'occasion des réunions « contexte ».**

Les questions du choix de la technique et du site industriel de la Hague arrivent en bonne position avec une forte présence des questions relatives à la gestion des déchets et matières radioactives. Elle traduit aussi le fait que cette concertation (re)pose la question de l'avenir du/des sites de traitement des combustibles usés sous de différents enjeux y compris locaux.

S'agissant des enjeux environnementaux on note un certain équilibre entre les différents sujets avec cependant un questionnement fort sur la gestion de l'eau, des terres et sur les incidences sur le cadre de vie et l'insertion paysagère qui sont les thèmes du groupe de travail environnement dont les résultats sont manifestement à diffuser et à expliquer largement dès leur achèvement.

S'agissant des questions socio-économiques l'emploi apparaît en tête des préoccupations. Il peut paraître comme une **opportunité pour le territoire** et aussi **interroge les retombées économiques réelles**. Les conséquences de ce projet sur le tourisme, l'accueil de salariés et l'agriculture sont régulièrement posées.

Les différences de sensibilité qui peuvent apparaître sont assez limitées d'une façon générale et ne peuvent sauf exception être consolidées compte tenu de la relative faiblesse du nombre de participants et de biais liés au caractère très spontané des personnes s'étant exprimées.

Globalement un certain déficit d'information est patent sans doute « ancien » et révélé par la concertation propre à ce projet qui se trouve conduite à le combler. Il reste que les éléments recueillis doivent inciter à une réflexion sur les dispositifs continus d'information sur les activités nucléaires dans le Cotentin en associant les parties prenantes. Les travaux préparatoires à la création d'un groupe de travail « information » et sa mise en place en début d'année 2024 est une étape importante pour ouvrir les travaux correspondants.

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Dans la mesure où les groupes de travail mis en place n'ont pas encore rendu leur « copie » le public ne dispose que d'une connaissance partielle des évolutions obtenues, grâce à des explications lors des rencontres organisées par le maître d'ouvrage ou à la lecture des comptes-rendus mis en ligne sur le site dédié. En dépit de leur pertinence ces moyens ne permettent pas d'atteindre tout le public.

Il en résulte que les réponses aux interrogations émises lors de la concertation préalable restent partielles ou incertaines à ce stade et n'ont pas atteint complètement les personnes intéressées.

Par ailleurs si les nombreuses questions relatives à l'opportunité du projet ont partiellement reçu une réponse dans la décision du maître d'ouvrage de poursuivre celui-ci, l'évolution rapide du contexte est de nature à réitérer ces questionnements et il importe que les éléments de compréhension soient fournis, si possible dans un cadre contradictoire. Il s'agit notamment, au-delà de la poursuite des réunions d'information dédiées au contexte et à son évolution, de diffuser des éléments à vocation publique élaborés en application du PNGMDR.

Enfin très peu d'éléments relatifs à l'étude d'impact, qu'il s'agisse de l'état initial de l'environnement des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation sont à disposition du public jusqu'à présent. Des demandes ont été faites en ce sens par les participants du comité de suivi.

Si l'état d'avancement de l'étude d'impact peut partiellement justifier cette situation il est indispensable que la suite de la concertation de suivi remédie à cette situation pour que la participation « aval » consistant en l'enquête publique puisse avoir lieu de manière à effectivement recueillir les attentes et observations les plus pertinentes du public dans une logique de prise en considération.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Le dépôt de la Demande d'Autorisation de Création (DAC) de la nouvelle Installation Nucléaire de Base devrait être déposée vers mi-2024. Elle entrainera le début de l'instruction par l'ASN qui comporte différentes phases et étapes :

- L'analyse du dossier et la demande éventuelle d'éléments complémentaires, leur réception,
- La saisine de l'autorité environnementale et la fourniture d'un mémoire en réponse,
- Diverses consultations prévues par le code de l'environnement.
- En fin de parcours le TA sera saisi d'une demande de désignation d'une commission d'enquête publique dont les dates seront alors fixées.

Le délai de ce processus est de l'ordre d'un an environ mais peut s'avérer plus long.

La phase de concertation continue se terminera alors à ce moment. Les garant.e.s remettront alors un rapport définitif qui sera inclus dans le dossier de l'enquête publique.

A l'issue de celle-ci l'ASN terminera l'instruction de la Demande qui devrait in fine faire l'objet d'une décision ministérielle sous forme d'un décret en 2025 ou 2026.

Cette deuxième phase de la concertation continue devra :

- Permettre aux groupes de travail de conclure leurs travaux avant mise à l'enquête publique de manière qu'ils soient intégrés au dossier.
- Intégrer les éléments du dossier d'étude d'impact de manière à faciliter leur appropriation par le « grand public » et lui permettre de jouer complètement son rôle lors de la procédure d'enquête publique particulièrement importante dans le déroulé d'un projet,
- Mettre en place un dispositif d'information large sur les résultats/acquis/ interrogations issus de la concertation continue.
- Poursuivre la mise à disposition d'une analyse contextuelle et des effets sur le projet⁶ compte tenu des différentes évolutions et décisions prises quant au mix énergétique et au recyclage des combustibles.

Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue

- Poursuivre et développer la démarche mise en œuvre au cours de la première année autour du comité de suivi et des différents groupes de travail. Notamment, il semblerait opportun de prévoir un comité de suivi avant les vacances d'été et peut-être divers groupes de travail, dont un sur l'information du public.
- Notamment les diverses demandes ayant émergées dans les réunions et que nous rappelons dans la partie de ce présent rapport : « Les interrogations et les sujets exprimés par les publics/ Les

⁶ En particulier à l'issue une réunion du Conseil Supérieur du Nucléaire réuni en février différentes décisions ont été prises quant à l'avenir de la politique de recyclage des combustibles et l'adaptation du site industriel de La Hague quant à cet effet ;

sujets et demandes abordés lors des travaux et échanges du comité de suivi et de ses groupes de travaux » : il serait opportun de faire en bilan au prochain comité de suivi pour statuer sur les divers sujets abordés : les éléments d'informations suffisants, manquant et les travaux et discussions clos ou à poursuivre (voir les préconisations réalisées par les garants dans cette partie et dans la partie « avis des garants »).

- Renforcer le dispositif d'information en direction de tous les publics, dont le public jeune, notamment en visant une information et une participation de masse quant au contexte, ses évolutions et leurs incidences sur le projet de piscine et sur le site industriel de La Hague.
- Produire et diffuser largement les conclusions des groupes de travail (environnement, économie information) ainsi que leur traduction concrète dans l'élaboration du projet en veillant notamment à ce que cette information puisse être accessible à tous les habitants du Cotentin constituant la population la plus directement concernée
- Poursuivre la préparation et la publication de fiches explicatives dans un délai raisonnable par rapport aux échéances du projet et de la date de l'enquête pour une bonne information du public sur les différents sujets actés en comité de suivi et sur d'autres sujets jugés pertinents. Que le comité de suivi et EDF puissent fixer des objectifs temporels ainsi qu'un processus et un pilotage précis pour la réalisation de chacune des fiches qui seront actées.
- Mettre en place un dispositif de participation du public le plus large possible permettant de l'informer précisément du contenu de l'étude d'impact et notamment sur l'état initial de l'environnement, les effets cumulés avec les installations Orano, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation le cas échéant proposées par le maître d'ouvrage avec leur traduction concrète dans le projet, ainsi que les dispositions envisagées pour le suivi de leur mise en œuvre. Les garantes considèrent qu'une diversité des moyens à mettre en œuvre (réunion publique, participation à des événements ciblés ou importants de la vie territoriale, recours aux différents médias et aux réseaux sociaux) s'impose compte tenu de l'importance socio-économique du projet pour le Cotentin.
- Rechercher une participation effective en veillant à ce que tous les acteurs du territoire, y compris les opposants au projet disposent de la possibilité d'émettre leur position quant au projet qui sera soumis à enquête publique en parfaite maîtrise des différents éléments.
- Les Garant.e.s attirent particulièrement l'attention sur la nécessité de diffuser et d'expliquer le contexte dans lequel le projet s'élabore, et ses évolutions depuis la concertation préalable, liées aux choix en matière de politique énergétique.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Document sur LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUVI DE LA CONCERTATION CONTINUE DU PROJET PISCINE EDF
- Annexe 2 : Bilan EDF sur la concertation continue 2023

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUVI DE LA CONCERTATION CONTINUE DU PROJET PISCINE EDF

Préambule

Après un débat public ou une concertation préalable décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP), **le porteur du projet est responsable de la poursuite de l'information et du dialogue sur son projet**, et un ou plusieurs **garants sont missionnés par la CNDP** pour « veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique » [article L. 121-14 du code de l'environnement].

A ce titre, pour le projet de piscine EDF dans cette étape dite de « concertation continue » :

- EDF, maître d'ouvrage du projet, assure l'organisation de la concertation continue ;
- Les garants de la concertation continue sont invités à participer à toutes les instances de la concertation continue, dans le cadre de la mission qui leur est confiée par la CNDP.

Dans ce cadre, EDF a souhaité mettre en place un comité de suivi de la concertation continue en vue d'enrichir la feuille de route globale de la concertation continue, de permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein des instances de la concertation continue et de s'assurer du lien avec le public et les autres instances en place sur le territoire. EDF a par ailleurs sollicité deux personnalités du territoire pour co-présider ce comité.

Objet

Le comité de suivi de la concertation continue du projet piscine EDF a pour objet :

- D'enrichir la feuille de route globale de la concertation continue :
 - D'identifier les thématiques à traiter, émergeant des échanges ou d'évolutions de contexte par exemple,
 - De permettre la représentation des différentes parties prenantes au sein des instances de la concertation continue,
 - De s'assurer du lien avec le public via les modalités d'information et de concertation retenues,
 - De proposer d'éventuels ajustements du dispositif au fil de la concertation continue ;
- De restituer l'ensemble des échanges (suivi et compte-rendu des groupes de travail, des réunions sur le contexte national du projet, des expressions sur internet, lors de permanences et stands mobiles...)
- D'articuler les travaux menés dans le cadre de la concertation continue avec les autres instances en place sur le territoire, telles que les Commissions Locales d'Information de la Manche, l'Instance de Coopération Territoriale...

Le comité de suivi de la concertation continue assure une large diffusion des comptes rendus de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre, *via* entre autres le site internet de la concertation : <https://projet-piscine.edf.fr>.

Composition

Le comité de suivi de la concertation continue est composé :

- ➔ Des deux co-présidents,
- ➔ De représentants des 4 collèges suivants :
 - Le collège des élus,
 - Le collège des représentants des associations environnementales,
 - Le collège des représentants des organisations syndicales,
 - Le collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique.

Une association, une organisation locale ou une organisation syndicale est représentée par un titulaire qui peut désigner un suppléant pour siéger en lieu et place du titulaire en cas d'empêchement. Le titulaire et le suppléant peuvent assister ensemble au comité de suivi mais dans ce cas seul le titulaire peut prendre la parole pour son organisation.

Compte tenu de l'absence de suppléants, seuls les membres désignés dans le « collège des élus » peuvent désigner une personne pour les représenter en lieu et place en cas d'empêchement.

- ➔ Des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire
- ➔ Des représentants des services de l'Etat
- ➔ Des représentants d'Orano
- ➔ Des garants de la CNDP
- ➔ Des représentants du porteur du projet

Par ailleurs, selon les ordres du jour, des intervenants peuvent être conviés pour intervenir lors des comités de suivi, à la demande du porteur du projet et sur proposition éventuelle des autres membres du comité de suivi.

La composition du comité de suivi est la suivante :

Comité de suivi				
Co-Présidents : Mme Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète de Cherbourg M. Jean-Michel HOULLEGATTE, sénateur				
Collège des élus	Collège des associations environnementales	Collège des personnes désignées au titre de leurs compétences ou représentant des intérêts locaux	Collège des organisations syndicales	Hors collèges
<u>Commune nouvelle de La Hague</u> : Maire de La Hague Adjoint à la citoyenneté participative, au développement durable, aux sports et à la vie associative <u>Communes déléguées</u> d'Herqueville, Jobourg, Beaumont-Hague, Vasteville, Eculleville, Digulleville, Omonville-la-Petite <u>Conseil départemental de la Manche</u> : Président du Conseil départemental Président de l'inter-CLI <u>Cherbourg-en-Cotentin</u> Maire de Cherbourg-en-Cotentin <u>Communauté d'agglomération du Cotentin</u> Président <u>Parlementaires</u> : Député de la 4 ^{ème} circonscription de la Manche	- Collectif Piscine Nucléaire Stop - Greenpeace - ACRO - Sauvons Le Climat - AEPN - SFEN	- CCI Ouest Normandie - Office du tourisme du Cotentin - Avenir Agricole - Jeunes agriculteurs - Bureau des étudiants ESIX - Junior entreprise ESIX - Chambre des métiers et de l'artisanat - UIMM - MEDEF - Confédération paysanne. - FDSEA	- CFE-CGC - CFDT - FO - CGT	Garants M. Pascal BRERAT, Mme Karine BESSES EDF M. Olivier GIRAUD Mme Anne-Lise LECHEVALIER M. Thibaud MICHEL M. Philippe LEGRAND Orano M. Jean-Christophe VARIN Mme Mélanie CHARLES M. Sylvain RENOUF ASN M. Pierre BOIS M. Hubert SIMON MTE M. Guillaume BOUYT

Toute modification de la composition du comité de suivi doit être proposée et débattue par les membres réunis en séance plénière, sur proposition des co-présidents.

Conformément à sa responsabilité dans l'organisation de la concertation continue, le porteur de projet, s'il estime que le contexte le justifie, se réserve le droit de modifier le fonctionnement du comité de suivi, des groupes de travail et des réunions de partage d'information sur le contexte national de la concertation continue.

Modalités de convocation des comités de suivi

Les comités de suivi se tiennent sur convocation des deux co-présidents et/ou du porteur du projet.

L'ordre du jour et les éventuels documents préparatoires de chaque comité de suivi sont adressés par le porteur de projet aux membres en amont de ce dernier au plus tard une semaine avant la date du comité.

Par défaut, les comités de suivi sont ouverts à la presse (en tant qu'observateurs).

Lors des échanges du comité de suivi du mois de mai, l'intérêt d'ouvrir le comité de suivi au public a été débattu au regard de la volonté partagée de respecter les conditions d'un débat serein.

Suite à ces échanges, les dispositions suivantes ont été retenues : les comités de suivi sont ouverts au public, avec le statut d'observateur, en présentiel à concurrence de la capacité de la salle de réunion et sous réserve du constat du respect de la sérénité des débats ; en parallèle, le comité de suivi sera aussi ouvert au public en distanciel.

Ces dispositions pourront être révisées par le porteur de projet et les co-présidents s'ils constatent que ces modalités nuisent à la sérénité des débats.

Au moins deux comités de suivi de la concertation sont organisés chaque année.

Un comité de coordination pour préparer le comité de suivi

L'ordre du jour des réunions du comité de suivi de la concertation est fixé par les co-présidents et le porteur du projet après consultation pour avis d'un comité de coordination constitué :

- Des deux co-présidents du comité de suivi : M. Houllegatte (sénateur de la Manche) et Mme Castellotti (sous-préfète de Cherbourg).
- De deux représentants du collège des élus*
- De deux représentants du collège des organisations syndicales*
- De deux représentants du collège des personnalités qualifiées et représentant le monde économique*
- De deux représentants du collège des associations environnementales *
- Des garants
- Du porteur du projet

** Chacun des collèges désignera les deux membres qui le représenteront au sein du Comité de coordination.*

Groupes de travail et réunions sur le contexte national du projet

Outre le comité de suivi de la concertation (et le comité de coordination qui lui est rattaché), le dispositif de concertation continue prévoit trois autres instances amenées à se réunir tout au long de la concertation continue :

- Des réunions dédiées au partage de l'information sur le contexte national et ses incidences sur le projet. Les réunions de partage d'information sur le contexte national du projet sont ouvertes à tous les membres du Comité de suivi, et à des intervenants externes à la demande du porteur de projet et des co-présidents selon les ordres du jour. Ces réunions se déroulent suivant le même format que le comité de suivi.
- Deux groupes de travail :
 - o Un groupe dit « environnement, accès, chantier et paysage » qui a pour objectif notamment de partager l'avancement des études et l'analyse des alternatives sur les accès au site, le trafic routier, la gestion du chantier, l'insertion visuelle..., et de poursuivre l'information et le dialogue sur l'évaluation environnementale du projet

- Un groupe dit « enjeux socio-économiques » qui a notamment pour objectif de rassembler les acteurs du territoire autour de l'emploi, l'activité économique, la formation, le logement... pour notamment optimiser les retombées socio-économiques locales, assurer la cohérence du projet avec les ambitions touristiques du territoire, assurer la bonne coordination de projet avec l'activité agricole du territoire...

Les deux groupes de travail seront constitués à la suite de la réunion du comité de suivi de la concertation du 15 mai 2023, selon les principes suivants :

- Représentation des quatre collèges sur la base de la manifestation d'intérêt de chaque entité (chaque entité peut désigner pour cela un titulaire + un suppléant) ;
- Représentation des entités « hors collège » du comité de suivi ;
- Participants complémentaires (personnes qualifiées) à la demande du porteur de projet et des co-présidents pour intervenir ou participer aux débats sur les sujets traités ; il s'agira notamment par exemple :
 - Pour le GT environnement accès paysage : DREAL, la chambre d'agriculture, union des commerçants, ...
 - Pour le GT enjeux socio-économiques : DDETS, la chambre d'agriculture, union des commerçants, AISCO, Pôle emploi, Enseignement supérieur...
- Les GT ne sont pas ouverts au public, ni à la presse. Une synthèse des travaux de chaque GT est présentée au comité de suivi qui suit la tenue du GT.

Concertation continue sur le projet Piscine

Bilan 2023

14/03/2024



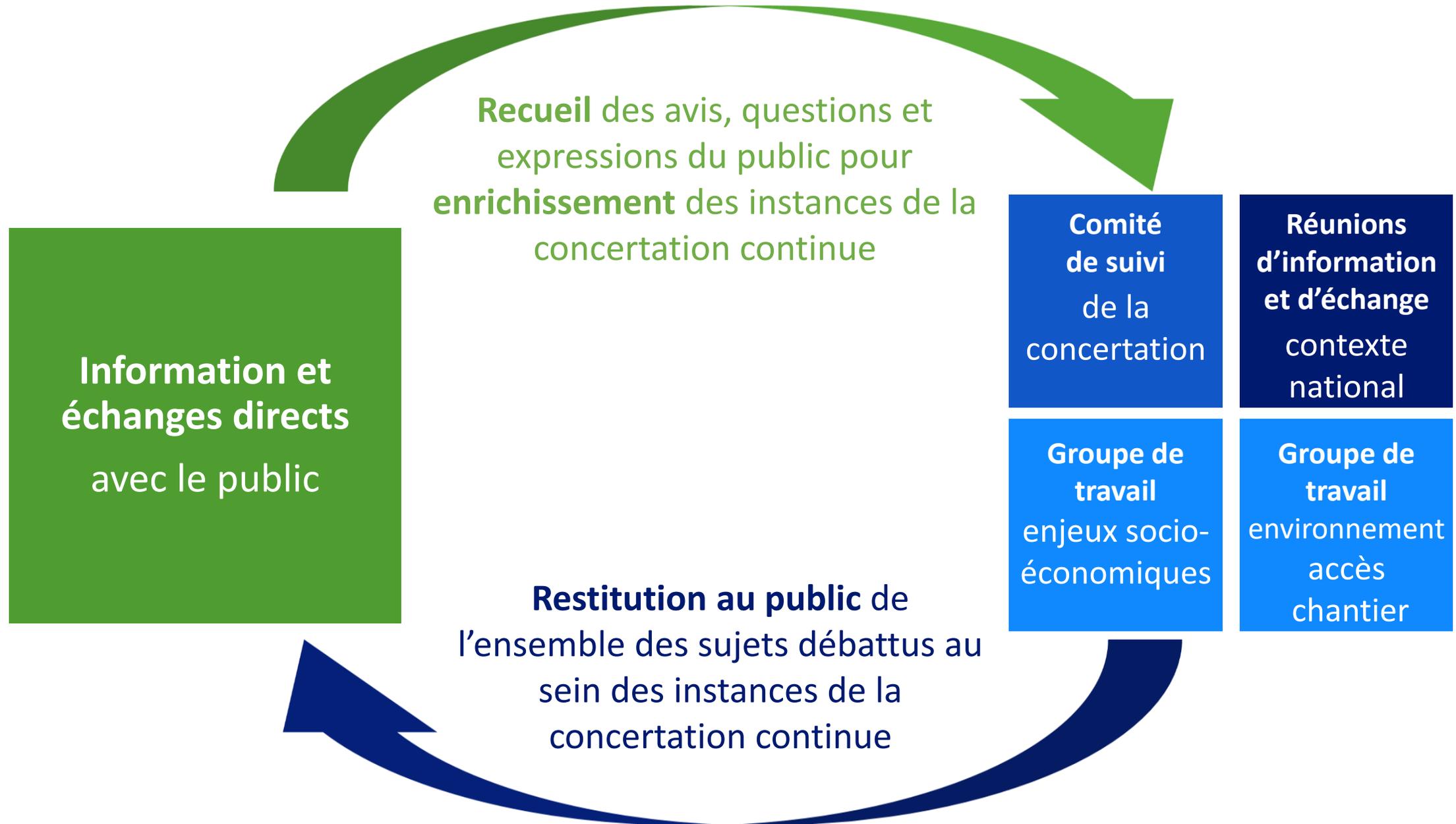
Sommaire

- 1.Présentation du dispositif de concertation en 2023
- 2.Rencontres avec le public et dispositif d'annonce des rencontres
- 3.Bilan plateforme internet
- 4.Les comités de suivi de la concertation continue
- 5.Les réunions sur le contexte national
- 6.Les groupes de travail et réunions d'information

1

Présentation du dispositif de concertation en 2023

Principe du dispositif de concertation



Synthèse des rencontres de concertation en 2023 : 36 temps d'échange

mars à décembre 2023

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
23	6 au 21	15	12, 13, 19, 30	3 au 10		25	11, 12, 13		15 2 au 8

4 réunions
du Comité de
suivi

2 réunions
d'information sur
le contexte
national

25 temps de
rencontres directes
avec le public

2 groupes de travail sur
l'environnement et
2 groupes de travail sur les
enjeux socio-économiques

1 réunion sur
l'information du
public

→ Des adaptations apportées au dispositif pour répondre aux attentes exprimées en Comité de suivi :

- **Création d'un comité de coordination pour définir de manière collégiale les ordres du jour**
- **Ouverture à la presse et au public en tant qu'observateurs des comités de suivi et des réunions sur le contexte (à distance via retransmission Youtube et en présentiel)**

2 lettres d'information sur le projet

Mise en ligne sur le site internet de la concertation et envoi de **deux lettres d'information sur le projet** :

- **Lettre d'information n°1** en octobre 2023 envoyée à 374 contacts [> cliquez ici](#)
- **Lettre d'information n°2** en février 2024 envoyée à 437 contacts [> cliquez ici](#)

Afficher dans le navigateur



Projet Piscine à La Hague
La lettre d'information n°2

Février 2024

Cette lettre d'information vous est adressée parce que vous avez souhaité être informé des avancées du projet Piscine à La Hague. Pour accéder aux articles complets, cliquez sur les extraits présentés dans ce mail.



ÉDITO

« Enrichir le processus d'une concertation continue et éclairée au profit de tous »

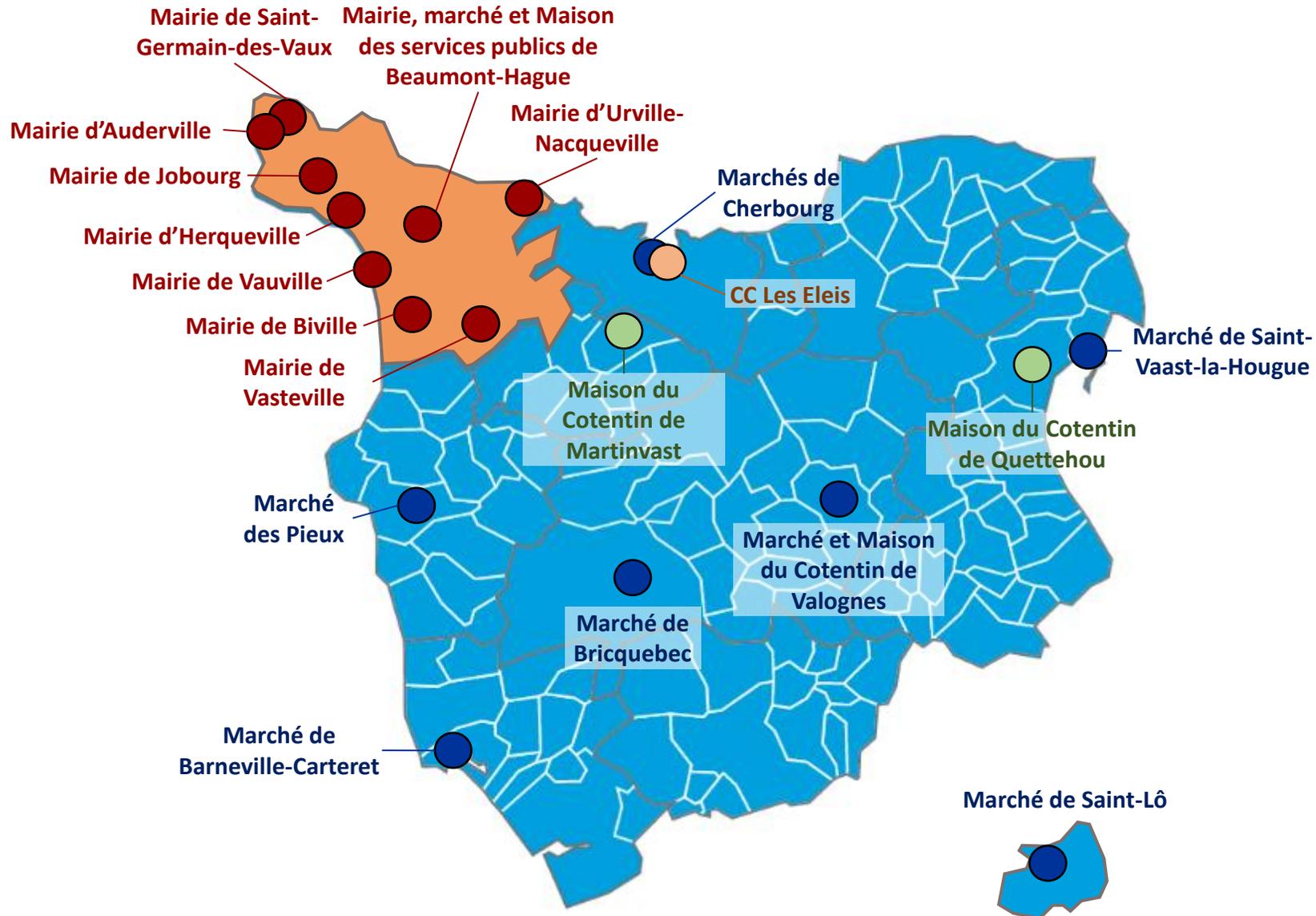
M. Jean RAMPON, sous-préfet de Cherbourg depuis le 22 août 2023, a rejoint M. Jean-Michel HOULLEGATTE, ancien sénateur de la Manche, en tant que co-président du comité de suivi de la concertation continue du projet Piscine. Ils évoquent ensemble leur vision de ce comité et les enjeux de la concertation.

2

Rencontres avec le public et dispositif d'annonce des rencontres

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

25 rencontres avec le public en 2023



700 personnes rencontrées...

... et des échanges approfondis avec **300** personnes...

3 phases de rencontres avec le public en 2023 :

- du 6 au 21 avril
- du 3 au 10 juillet
- du 2 au 8 décembre

Le dispositif d'annonce des rencontres

- 21 annonces dans la presse écrite régionale



- 824 messages sur les radios locales



- 5 500 flyers et 600 affiches en mairies

- 3 kits relais à 262 mairies du Cotentin

- 3 mails d'annonce des rencontres à environ 350 contacts

Parlons-en...

L'équipe projet EDF vous donne rendez-vous :

A V R I L		
Cherbourg	Valognes	Beaumont-Hague
6 MARDI Marché de Cherbourg place de l'Éclair entre 10h et 12h	7 MERCREDI Marché de Valognes place de l'Éclair entre 10h et 12h	8 SAMEDI Marché de Beaumont-Hague place de la Mairie entre 10h et 12h
17 SAMEDI Marché de Briquebec place de la Mairie entre 10h et 12h	18 MARDI Mairie 21 rue de la République entre 10h et 12h	19 MARDI Mairie 4 rue de la République entre 10h et 12h
19 MERCREDI Mairie 2 place de la Mairie entre 10h et 12h	20 JEUDI Mairie Saint-Étienne à la Douc entre 10h et 12h	21 VENDREDI Mairie Place de l'Éclair entre 10h et 12h

Le sujet vous intéresse... vous avez des questions... venez à l'heure de votre choix pour échanger avec l'équipe EDF sur le projet à l'issue de la nature, son environnement, son calendrier, ses retombées sur l'économie locale...

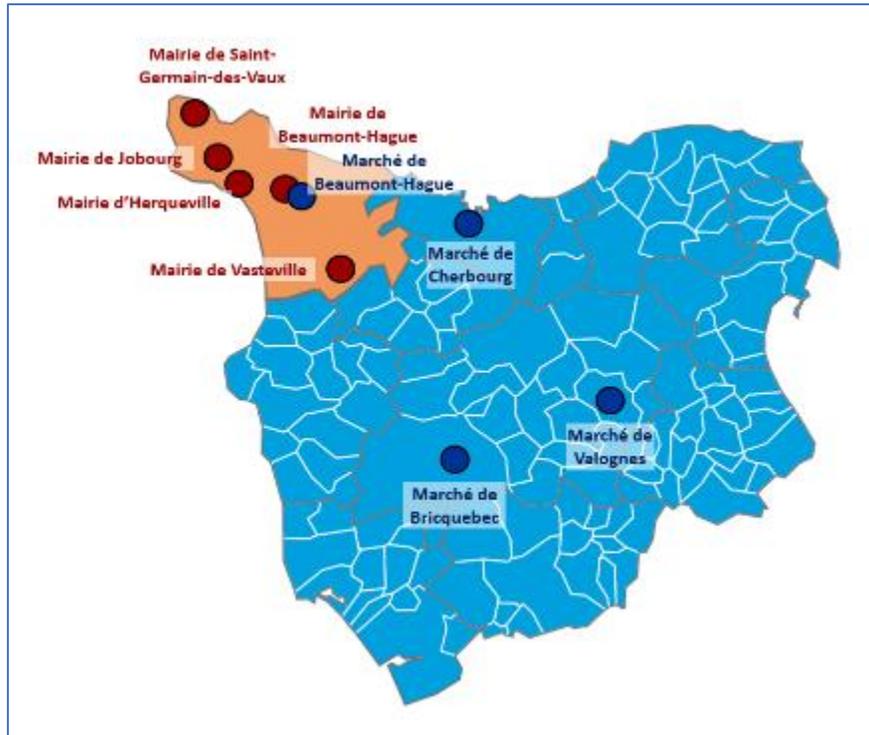
Échangeons sur le projet

Plusieurs rendez-vous sont proposés près de chez vous : choisissez le jour et l'heure qui vous conviennent pour rencontrer l'équipe projet.

J U I L L E T		
Auderville	Urville-Nacqueville	Vauville
3 LUNDI Mairie 66 rue de l'Église entre 10h et 12h	4 MARDI Mairie 820 place de l'Éclair village Normand entre 10h et 12h	5 MERCREDI Mairie 1 rue de la Grande Vallée entre 10h et 12h
5 MERCREDI Mairie 2 place de la Mairie entre 10h et 12h	6 JEUDI Marché de Carteret place du Terminal entre 10h et 12h	7 VENDREDI Marché des Fleurs rue Centrale entre 10h et 12h
8 SAMEDI Marché de Saint-Vaast rue du Port entre 10h et 12h	9 DIMANCHE Marché de Cherbourg avenue de Normandie entre 10h et 12h	10 LUNDI Mairie 10 rue Thomas Haye entre 10h et 12h

Venez échanger avec l'équipe EDF sur les études en cours autour de l'intégration visuelle, des accès au site, des enjeux socio-économiques, de l'environnement...

Du 6 au 21 avril : 9 temps de rencontres avec le public



- **1^{er} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- Environ **160 personnes rencontrées**
- Des **échanges approfondis** avec environ **80 personnes**
- **40 interviews micro-trottoir**
- Des échanges sur le **contexte du projet**, ses **caractéristiques** et ses **interactions avec son milieu**
- Des questions sur la **filière nucléaire**, la justification de **choix de site**, les effets du projet sur son **environnement local**



Marché de Briquebec-en-Cotentin



Permanence de Beaumont-Hague

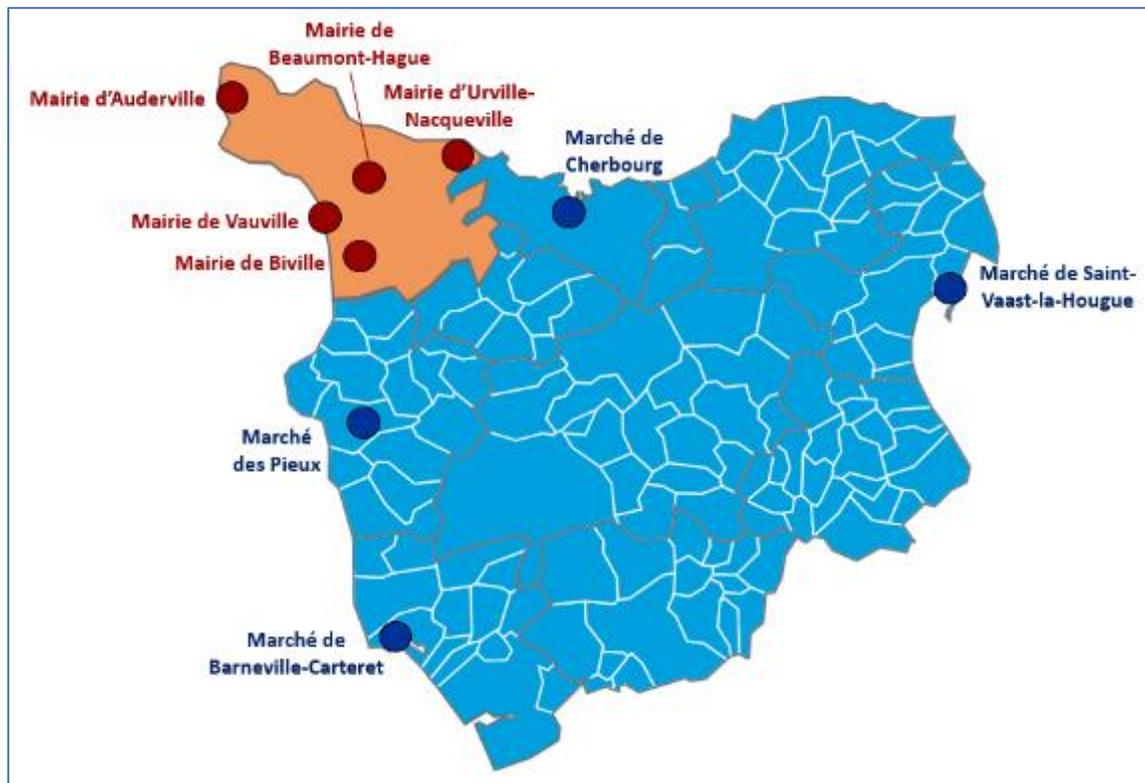


Micro-trottoir sur le marché de Valognes

Retour sur les rencontres avec le public du 6 au 21 avril 2023
[Télécharger >](#)



Du 3 au 10 juillet : 9 temps de rencontres avec le public



Marché de Saint-Vaast-la-Hougue le samedi 8 juillet

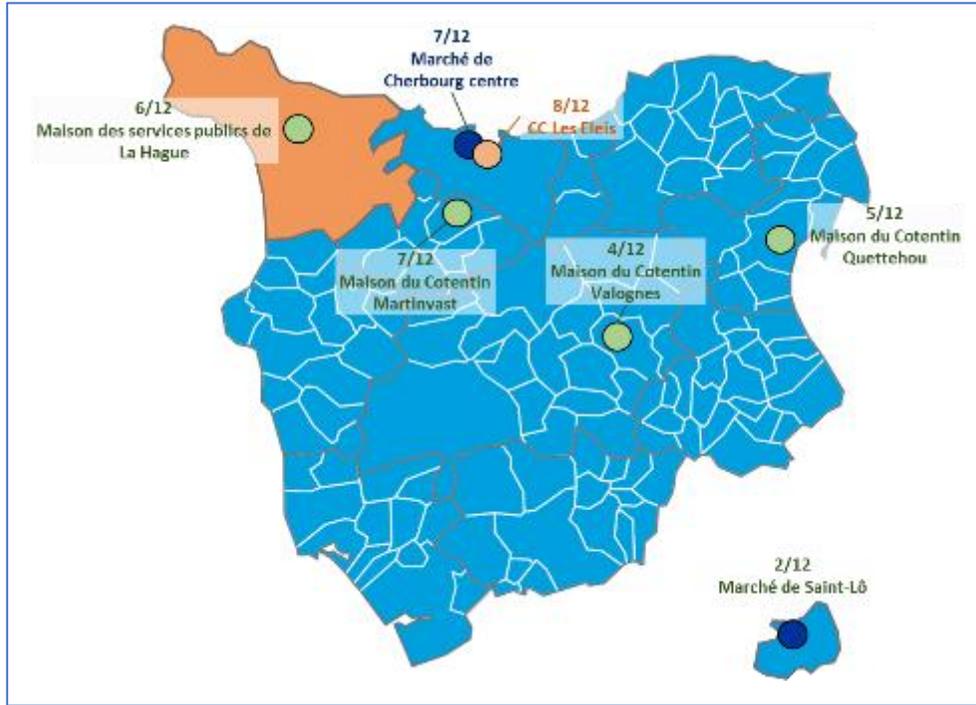


Mairie d'Auderville le lundi 3 juillet

- **2^{ème} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- Environ **300 personnes rencontrées**
- Des **échanges approfondis** avec **plus d'une centaine de personnes**
- Des questions sur la **filière de traitement-recyclage** et le **choix de l'entreposage**
- Des échanges sur les **enjeux socio-économiques et environnementaux** du projet

Retour sur les **rencontres avec le public** du 3 au 10 juillet 2023
[Télécharger >](#)

Du 2 au 8 décembre : 7 temps de rencontres avec le public



Marché de Saint-Lô le samedi 2 décembre

Retour sur les rencontres avec le public du 2 au 8 décembre 2023 [Télécharger >](#)

- **3^{ème} temps de rencontres** dans le cadre de la concertation continue
- **Diversification** des lieux et publics rencontrés (Sud Manche)
- Environ **250 personnes rencontrées**
- Des échanges approfondis avec près d'une **centaine de personnes**
- **Un environnement propice aux échanges de fond** (Maisons de proximité)
- Un climat d'écoute mutuelle, un bon accueil de la démarche



Maison du Cotentin de Martinvast le jeudi 7 décembre

3

Bilan plateforme internet

Accès plateforme internet : <https://projet-piscine.edf.fr/>

Bilan plateforme internet au 6/02/2024

Pendant la concertation continue : depuis 1/11/2022

- Plus de **11 000 visites** (11 309)
- **38 inscriptions**
- **9 participants**
- Près de **76 000 pages vues** (75 686)

Depuis le début de la concertation préalable le 21/11/2021 :

- Plus de **24 000 visites** (24 148)
- Plus de **1 100 inscriptions** (1 161)
- **880 participants**
- Près de **150 000 pages vues** (148 666)

Principaux contenus publiés depuis le 23/03/2023 :

- **14 comptes-rendus** et supports publiés :
 - 4 comités de suivi ;
 - 2 réunions sur le contexte national ;
 - 2 groupes de travail environnement ;
 - 2 groupes de travail sur les enjeux socio-économiques ;
 - 3 retours des rencontres avec le public ;
 - 1 réunion sur le dispositif d'information du public
- **1 recueil des réponses aux questions** posées lors des phases de rencontre avec le public
- **3 micro-trottoirs** réalisés lors des rencontres avec le public d'avril 2023
- **13 actualités** en page d'accueil
- **6 réponses** questions du public, ayant toutes fait l'objet d'une réponse par EDF

Les réponses apportées aux questions du public

Un document pour répondre aux 40 questions posées par le public lors des rencontres avec le public d'avril et de juillet 2023, sur les thématiques suivantes :

- Alternatives et choix de site
- Projet
- Assainissement de la parcelle et site d'Orano
- Chantier et impact du projet sur la circulation routière
- Gestion des combustibles usés
- Enjeux socio-économiques
- Environnement et gestion de l'eau
- Concertation et processus d'autorisation du projet

Réponses aux questions posées lors des rencontres avec le public : [cliquez ici](#)

Concertation continue
sur le projet de piscine EDF à La Hague

Questions posées lors des
rencontres avec le public
avril et juillet 2023



Au total, plus de 130 réponses apportées aux questions du public via :

- Les réponses apportées lors des **rencontres avec le public** d'avril et de juillet 2023 : [cliquez ici](#)
- La **foire aux questions** du projet Piscine : [cliquez ici](#)
- Les réponses aux **68 questions posées lors de la concertation préalable** du 21 novembre 2021 au 7 juillet 2022, ainsi que les réponses apportées : consultez-les en [cliquant ici](#)
- Les réponses aux **6 questions posées depuis le début de la concertation continue** : [cliquez ici](#)

4

Les comités de suivi de la concertation continue

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

Comité de suivi du 23 mars

- 1^{er} comité de suivi de la concertation continue
- 3 interventions : Ministère de la transition énergétique, CNDP (garants de la concertation continue), EDF
- 2 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la Chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg-en-Cotentin
- Participants : 42 membres du Comité de suivi



Comité de suivi du 23 mars 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Présentations introductives sur le contexte**
 - Le contexte du projet Piscine, le processus d'autorisation et la place de la concertation dans ce processus
 - Le rôle des garants dans la concertation continue
 - Les propositions d'EDF à l'issue de la concertation préalables et les attentes d'EDF vis-à-vis de la concertation continue
- **Temps d'échange sur la concertation continue et le comité de suivi**
- **Les autres éléments du dispositif de la concertation continue**
 - Réunion d'information sur le contexte national : objectifs et composition proposés
 - GT environnement, accès et paysage : objectifs et composition proposés
 - GT impacts socio-économiques : objectifs et composition proposés
 - Informations et échanges directs avec le public
- **Les informations mises à disposition**
 - Informations mises à disposition et à venir
- **Conclusions et calendrier de la concertation continue**

Comité de suivi du 15 mai

- 2^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 1 heure 45 de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel
- Participants : 46 dont 13 à distance
- En présence de la presse



Ordre du jour et sujets abordés :

- **Introduction par les coprésidents**
 - Compte-rendu du comité de suivi du 23 mars
- **Echanges sur le fonctionnement du comité de suivi de la concertation continue**
 - Rappel des demandes formulées lors du 1^{er} comité de suivi
 - Echanges sur la proposition (cf. note)
- **Constitution des groupes de travail aux instances de concertation**
 - Composition du Groupe de travail « environnement, paysages, accès et chantier »
 - Composition du Group de travail « enjeux socio-économiques »

Comité de suivi du 15 mai 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)
- Mode de fonctionnement du comité de suivi [Télécharger >](#)

Comité de suivi du 30 juin

- 3^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 2h30 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une trentaine de membres du Comité de suivi en présentiel et 4 à distance
- Observateurs : 5 personnes du public dans la salle et une dizaine à distance
- En présence de la presse



Ordre du jour et sujets abordés :

- **Validation du CR de la réunion du 15 mai**
- **Restitution de la réunion de contexte et des deux groupes de travail**
 - La réunion de contexte
 - Le groupe de travail environnement/accès/chantier
 - Le groupe de travail enjeux socio-économiques
- **Fiches thématiques à destination du public**
- **Présentation de la phase de rencontre du public du 3 au 10 juillet**
- **Conclusion et calendrier de la concertation continue**

Comité de suivi du 30 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Comité de suivi du 15 décembre

- 4^{ème} comité de suivi de la concertation continue
- 2 interventions : EDF, CNDP (garants de la concertation continue)
- 3 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une trentaine de membres du Comité de suivi dans la salle et une dizaine à distance
- Observateurs : une quinzaine de personnes du public dans la salle et 85 personnes à distance
- En présence de la presse

Comité de suivi du 15 décembre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- Information sur la consultation en cours sur la Stratégie Française Energie Climat
- Bilan annuel des garants de la concertation continue
- Point d'actualité sur le projet et la concertation
- Bilan des rencontres avec le public
- Evolution du dispositif de concertation continue
- Fiches thématiques à destination du public



5

Les réunions sur le contexte national

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue [cliquez ici](#)

Réunion sur le contexte national du 12 juin

- 1^{ère} réunion sur le contexte national dans le cadre de la concertation continue
- 7 interventions : EDF (2), Ministère de la transition énergétique (à distance), Orano (2), Greenpeace, Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire
- 3 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une quarantaine de membres du Comité de suivi
- Observateurs : 15 personnes du public en présentiel, 20 personnes en distanciel
- En présence de la presse

Réunion sur le contexte national du 12 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Les politiques publiques (Ministère de la transition énergétique)**
- **Stratégie et projets industriels pour le multirecyclage des combustibles (EDF, Orano)**
- **Les alternatives au projet et le choix du site (Greenpeace, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, EDF, Orano)**



Réunion sur le contexte national du 25 septembre

- 2^{ème} réunion sur le contexte national dans le cadre de la concertation continue (juin)
- 2 interventions : RTE et Ministère de la transition énergétique
- 3 heures de réunion
- Réunion en présentiel à la mairie de La Hague et en distanciel sur Zoom et Youtube
- Participants : une quinzaine de membres du Comité de suivi en présentiel, et une dizaine à distance
- Observateurs : environ 50 personnes du public (5 personnes en présentiel et une quarantaine à distance)
- En présence de la presse

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Futurs énergétiques 2050 (RTE)**
- **Présentation des politiques publiques dans le domaine de l'énergie (Ministère de la transition énergétique)**
- **Information sur les fiches thématiques**



Réunion sur le contexte national du 25 septembre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

6

Les groupes de travail et réunions d'information

Comptes-rendus et supports des rencontres de la concertation continue : [cliquez ici](#)

GT environnement du 13 juin

- 1^{er} groupe de travail environnement
- Interventions : EDF, CNDP (garants de la concertation continue), cabinets d'architectes et paysagistes-concepteurs, Orano
- 3 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la salle des fêtes de Beaumont-Hague
- 26 participants

Ordre du jour et sujets abordés :

- **Propos introductifs sur :**
 - les attentes exprimées par les parties prenantes et le public
 - les principales caractéristiques du projet
- **1^{ère} séquence de travail : les sujets à traiter par le groupe de travail environnement**
- **2^{ème} séquence de travail : les accès au site**
- **Préparation du prochain groupe de travail**

Groupe de travail environnement du 13 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)



GT enjeux socio-économiques du 19 juin

- 1^{er} groupe de travail sur les enjeux socio-économiques
- 2 heures 30 de réunion
- Réunion en présentiel à la salle des fêtes de Beaumont-Hague
- Une quinzaine de participants



Ordre du jour et sujets abordés :

- **Propos introductifs sur :**
 - les attentes exprimées par les parties prenantes et le public
 - les principales caractéristiques du projet
- **1^{ère} séquence de travail : les sujets à traiter par le groupe de travail enjeux socio-économiques**
- **2^{ème} séquence de travail : approfondissement des thèmes prioritaires**
- **Préparation du prochain groupe de travail**

Groupe de travail enjeux socio-économiques du 19 juin 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre

- 2 interventions : garants CNDP et EDF
- Durée de la réunion : 1 heure 30
- Réunion en distanciel sur Zoom
- Participants : une vingtaine de membres du Comité de suivi

Quelles modalités : type de dispositif et outil ?

Définition des modalités : quel chemin collectif pour parvenir aux objectifs de co-production ?

- Clarification des marges de manœuvre
- Clarification du public cible et du périmètre
- Définition du format des productions attendues finales à valider dans le circuit de la décision
- **Choix des formes et outils d'information de co-construction et d'échanges**
- Modalité de comptes-rendus et trace des travaux
- Modalité de restitution des résultats et reddition des comptes
- Suite et modalités de suivi de la démarche
- Célébration et articulation dans le projet

Ateliers
• Table ronde
• Forum
• Referendum

Informar
• Sensibiliser
• Montrer sa compétence

Donner son avis
• Exprimer son opinion

Co-produire

• Médias, presse
• Site
• Réunion publique, union groupe
• Dossier du public
• Information
• Visites, balades

• Contribution en ligne ou sur un espace d'expression
• Sondage
• Consultation par vote
• etc.

• Ateliers
• Plans de production en présentiel ou en ligne
• etc.

EDF Piscine_enregistrement_reunion information public 1110

18 rencontres avec le public en avril et juillet

• 450 personnes rencontrées
• 40 interviews "micro-trottoir"

EDF Piscine_enregistrement_reunion information public 1110

Thème d'intervention : **dispositif d'information du public mis en place par EDF dans le cadre de la concertation continue pour le projet Piscine**

Réunion sur le dispositif d'information du public du 11 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

Intervention des garants de la Commission nationale du débat public

Thème d'intervention : **modalités de participation et d'information du public mises en œuvre par la CNDP.**

GT environnement du 12 octobre

- 2^{ème} réunion du Groupe de travail environnement dans le cadre de la concertation continue
- 3 intervenants : EDF, cabinet d'architecte et paysagistes-concepteurs
- Durée de la réunion : 3 heures
- Réunion en présentiel à la mairie de Beaumont-Hague
- Une trentaine de participants

Travaux en ateliers sur l'**environnement architectural de l'installation** avec Bureau 112, architectes



Échanges sur le **projet d'aménagement et de l'implantation des bâtiments industriels et administratifs** (EDF)



Échanges autour de l'**environnement paysager du site** (intervention du cabinet Arc en Terre, paysagistes concepteurs)



Groupe de travail environnement du 12 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)

GT enjeux socio-économiques du 13 octobre

- 2^{ème} réunion du Groupe de travail enjeux socio-économiques dans le cadre de la concertation continue
- 3 intervenants : mairie de La Hague, EDF, Orano
- Durée de la réunion : 2 heures
- Réunion en présentiel à la mairie de Beaumont-Hague
- Une dizaine de participants



Échanges avec **la mairie de La Hague**, sur les enjeux d'urbanisme, de logement, de mobilité et de développement économique de la commune

Groupe de travail enjeux socio-économiques du 13 octobre 2023 :

- Support projeté en séance [Télécharger >](#)
- Compte-rendu [Télécharger >](#)



Echanges avec **EDF et Orano** sur les effets des chantiers à venir sur le site de La Hague en termes de **nombre de salariés et intervenants à accueillir sur la commune.**



Information sur **la gestion de l'eau** suite au précédent groupe de travail (EDF).

